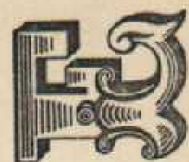
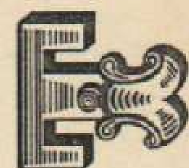
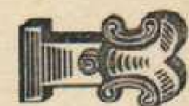
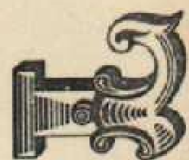
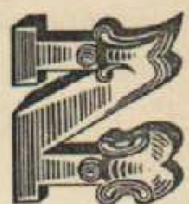
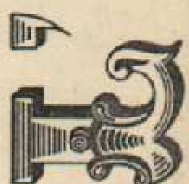
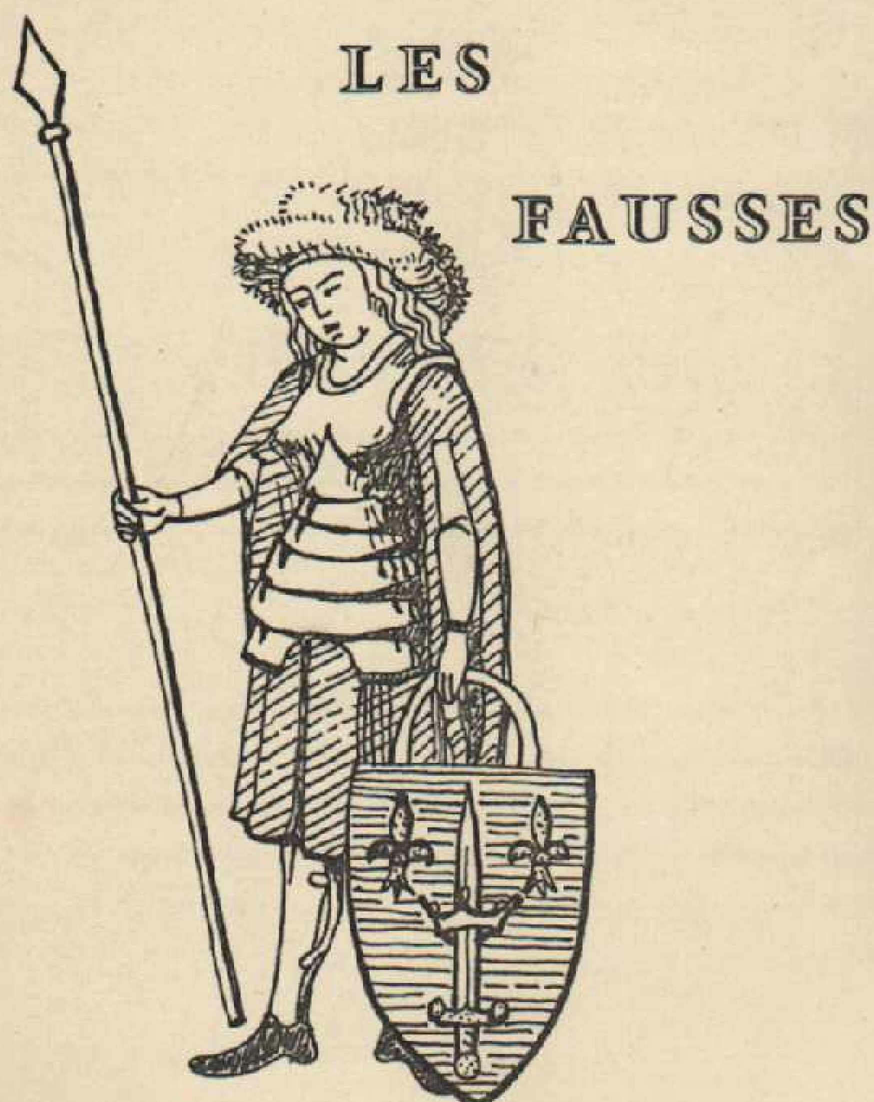
BULLETIN DE LIAISON DES AMATEURS D'INSOLITE



LES FAUSSES



JEANNE D'ARC

8 Francs

1er SEMESTRE 1979 – N° 8

L' INSOLITE

BP 186 71007 MACON CEDEX
CCP: 4 191 83 X DIJON



Bulletin créé et édité par
l'Association sans but lucratif
« LES AMATEURS D'INSOLITE » membre du CECRU

Directeur de la publication : F. BREUIL
Rédacteur en chef : P. MELLERET
Parution semestrielle : Le N° 8Frs
: Abonnement (voir bulletin vert)



"RIEN DE CE QUI EST ETRANGE
NE NOUS EST ETRANGER"

L' INSOLITE



LE PENTATEUQUE EST-IL DE MOISE ?

D'après la Bible, c'est lors de la deuxième inscription des dix paroles (les dix commandements) sur les secondes tables de pierre, que Moïse tailla lui-même, que fut donné l'ordre au législateur de mettre par écrit les préceptes *"donnés"* par la divinité.

Pour certains auteurs, Exode 34 : 27 prouverait que Moïse aurait gravé lui-même les paroles de l'alliance sur les deux tables.

Nous affirmons le contraire !

Bien sûr, il n'est pas question qu'une quelconque divinité ait elle-même gravé ces pierres. Selon nous, les tables de pierre furent gravées par les prêtres du sacerdoce.

Et ce ne furent pas des tables comme on se l'imagine d'après les textes bibliques.

Sous la forme où nous le connaissons aujourd'hui, le Décalogue compte 620 lettres hébraïques. Pour contenir un écrit de cette importance, il aurait fallu des tables énormes, si énormes que Moïse n'eût jamais pu les porter !

Il est très vraisemblable que le texte initial (celui de Moïse), beaucoup plus concis, a été enrichi de développements postérieurs.

Comme à son habitude, l'Eglise ne doit pas être étrangère à cela.

LE LIVRE, ET NON UN LIVRE -

En Exode 34 : 1 la divinité demande à Moïse de tailler deux nouvelles tables qui seront écrites par elle-même ; ce qu'elle fait en 34 : 28.

Mais en 34 : 27, il est commandé au législateur :

"Ecris ces paroles" ; c'est-à-dire celles qui sont énumérées en 34 : 17/26.

Et nous constatons que Moïse écrivait les ordres de la divinité au fur-et-à-mesure qu'elle les formulait. Ceci évidemment selon les vues des Ecritures.

Sur quoi étaient inscrites les Lois et ordonnances que la divinité fit connaître lors de la halte dans la fraîche et verdoyante oasis de Mara (Exode 15 : 25) ?

Après la destruction des premières tables, le législateur se rendant compte que ce moyen de conservation n'était pas des plus sûrs préféra, afin de préserver pour la postérité son enseignement, utiliser un support plus efficace que la pierre.

Ce moyen de conservation plus durable mais surtout plus pratique, existait déjà bien avant la communication sur la montagne.

C'étaient des parchemins confectionnés à l'aide du bois imputrescible d'un arbre commun dans la péninsule sinaïtique : l'acacia (1).

Ces parchemins, assemblés en rouleaux, donnèrent le Livre.

"L'Eternel dit à Moïse : écris cela dans le Livre, pour que le souvenir s'en conserve" (Exode 17 : 14).

Ces souvenirs ne sont autres que la bataille qui opposa les Amalécites aux Hébreux à Rephidim.

Et ce verset est très explicite : il n'est pas dit *"dans un livre"*, mais bien *"dans le livre"*.

Donc, bien avant la promulgation des lois et préceptes qui seront donnés, non sur la montagne mais au pied de celle-ci, Moïse avait déjà écrit son *"Livre de la Loi"*.

La chose est assez extraordinaire pour qu'on la regarde de plus près.

En étudiant plus attentivement les textes, nous nous apercevons que ce fameux livre de l'alliance (Exode 24 : 7) -non de la divinité avec le peuple, mais bien de Moïse l'Edomite et du peuple Hébreu de race Aryenne- était effectivement déjà entièrement écrit ; ou du moins comportait déjà les lois et préceptes donnés au pied de la montagne du Sinn Bisch.

Pendant toute la séance plénière qui se déroula au bas de la montagne, il n'est donné nulle part comme en Exode 34 : 27, l'ordre d'écrire les lois données (2) ; ces lois qui sont sans conteste les plus importants préceptes jamais émis par un homme.

Moïse les promulgua à l'encontre des Hébreux et il les coucha par écrit dans le livre (Exode 24 : 4).

Mais le livre de qui ?

Le livre de Dieu ?

"Sinon, efface-moi (c'est Moïse qui parle) *de ton livre que tu as écrit. L'Eternel dit à Moïse : c'est celui qui a péché contre moi que j'effacerai de mon livre"* (Exode 32 : 32/33).

Le livre de Moïse ?

"... comme il est écrit dans le livre de Moïse" (Esdras 6 : 18).

Et quelle loi ? Celle de Dieu ?

"Josué écrit ces choses dans le livre de la loi de Dieu" (Josué 24 : 26).

Ou bien celle de Moïse ?

"Selon ce qui est écrit dans le livre de la loi de Moïse" (Rois 14 :6).

Cette affirmation du livre déjà écrit avant la promulgation livrée aux Hébreux dans la péninsule sinaïtique, ne s'étend pas, évidemment, aux lois et préceptes complémentaires que le législateur ajouta dans le pays de Moab (Deutéronome 31 : 24).

Ces nouveaux commandements, il fallut à Moïse les inscrire sur le livre ; ce qu'il fit en Deutéronome 31 : 24;

"Lorsque Moïse eut complètement achevé d'écrire dans le livre les paroles de cette loi, il le donna aux lévites en disant : prenez ce livre de la loi, et mettez-le à côté de l'arche d'alliance".

Ainsi l'on constate que le *"Livre de la loi"* était bien moins important que les *"Tables de la loi"* qui elles, avaient leur place dans l'arche.

Cette *"loi"*, c'est bien l'alliance donnée au pays de Moab, en plus de celle promulguée à Horeb. Ce sont bien les paroles que Moïse adressa à tout Israël dans les plaines de Moab (31 : 1).

Mais ce livre appelé indifféremment le *"Livre de la loi de Moïse"* ; *"le livre de l'Alliance"* ; *le "livre de Moïse"* ; *le "livre de la loi de Dieu"*, n'était pas le Pentateuque qui réunit en une seule oeuvre, les cinq livres qui auraient été écrits de la main de Moïse et qui lui sont à tort attribués.

Le Pentateuque, s'il comporte des passages empruntés au livre originel de Moïse, n'est cependant pas écrit par lui.

Et nous allons sans tarder le prouver.

L'ERREUR DES NOMS -

Si la Genèse était due à la plume de Moïse, comment le législateur, décédé vers -1475, aurait-il pu connaître que le nom du cinquième fils de Jacob, Dan, y est employé comme nom d'une ville ...

"... *Et il (Abraham) poursuivit les rois jusqu'à Dan*".

... était effectivement celui que la tribu de Dan donnerait beaucoup plus tard à la cité primitive de Leschem-Laïs ? (3).

Une seule cité porta le nom de Dan, non à l'époque d'Abraham mais sous Josué.

Et si nous nous plaçons dans les ues traditionnelles, il est parfaitement admis que le livre de Josué ne fut pas rédigé par Moïse, mais par le conquérant hébreu qui lui succéda, Josué.

Il en est de même pour le nom de Jérusalem qui apparaît dans divers endroits bien avant que David lui permit de voir le jour, quand il prit véritablement et définitivement la place forte de Jébus en -1070 (entr'autres : Josué 10 : 1 ; 15 : 63 ; Juges, etc...).

Il en est de même pour le nom Bethléem.

Primitivement, cette cité se nommait Ephrata (Genèse 35 : 16), puis Caleb-Ephrata (I Chroniques 2 : 24).

Il faudra attendre la génération de Salma (qui n'est pas le Salma de 2 : 11) pour qu'elle vit le jour (2 : 51 ; 53), c'est-à-dire bien postérieurement

à la Béthléem de Genèse 35 : 19, contrairement à ce qui a été écrit soi-disant par Moïse.

Il n'y a aucun doute : ce n'est pas le législateur des Hébreux qui rédigea le Pentateuque, mais plus sûrement une personne connaissant parfaitement aussi bien les noms anciens que les noms modernes, et pour les villes et pour les personnages célèbres.

Une personne qui connaissait parfaitement l'histoire ancienne de la nation hébraïque, une personne versée dans les livres, les livres sacrés.

Pour nous, cet érudit c'est Esdras, docteur et reformateur juif du 5ème siècle avant notre ère.

Les défenseurs de la théorie du Pentateuque écrit par Moïse admettent -bien qu'à contre-coeur- que le dernier chapître du Deutéronome est irréfutablement rédigé par une main autre que celle du législateur des Hébreux. *Mais seulement le dernier chapître, disent-ils*".

MOISE AURAIT DECRIT SA PROPRE MORT -

Nous affirmons qu'il n'en écrivit pas une seule ligne !

Comment étayer cette affirmation ?

D'abord parce qu'il est impossible à tout être humain de décrire sa propre mort, ensuite parce qu'il y est fait mention, dans les premiers versets, de noms se rapportant à des sites géographiques, qui n'étaient pas encore connu sous ces noms au temps de Moïse.

"Et l'Eternel lui fit voir (à Moïse) *tout le pays : Galaad jusqu'à Dan, tout Nephthali, le pays d'Ephraïm et de Manassé, tout le pays de Juda* ...".

Autrement dit : les régions qu'occuperont après la conquête, les tribus hébraïques dans le pays.

De plus, si l'on en croit 34 : 1/3, Moïse aurait vu le pays en entier ; c'est-à-dire tout le territoire qui allait être occupé.

"Tout le pays" désigne incontestablement l'étendue géographique occupée par la nation Israëlite depuis sa conquête jusqu'à la captivité de Babylone. Et cette expression est employée par Esdras.

Si du Mont Nébo (805 m), le regard du législateur a pu effectivement contempler les environs du Jourdain, la vallée de Jéricho avec ses palmiers, et même apercevoir Tsoar située au bord de la Mer Morte, il est invraisemblable qu'il ait pu embrasser tout le pays de Juda jusqu'à la Mer Occidentale (Méditerranée), pour la bonne raison que le massif montagneux de Juda, qui s'étend sur près de 80 kilomètres de long et sur une trentaine de large, comprend des sommets dépassant 1000 mètres d'altitude ; de ce fait, le Nébo n'ayant que 800 mètres de hauteur, les monts de Juda forment écran, et empêchent toute vision vers l'ouest.

Pour finir avec ce dernier chapître du Deutéronome, citons le dixième verset :

"Il n'a plus paru en Israël de prophète semblable à Moïse, que l'Eternel connaissait face à face".

A part la contradiction flagrante que l'on trouve un peu partout dans les Ecritures (Personne ne connaît YHWH, personne n'a vu sa face, alors que cette divinité s'était présentée à tous), le nom Isrël est ici mentionné comme un déterminatif de pays.

"Il n'a plus paru en Israël", autrement dit : il n'y en a plus eu dans le pays d'Israël.

Moïse pouvait-il affirmer ce qui se passerait après lui ?

Après sa mort ? Pouvait-il affirmer s'il y aurait ou non un prophète plus grand ou plus petit que lui, après son recueillement *"auprès de son peuple"* ?

Il résulte de toutes ces constatations que seul Esdras a pu rédiger le Pentateuque.

Quantité d'éxégètes sont convaincus que Josué, qui fut le chef des Hébreux aussitôt après Moïse, est l'auteur du livre qui porte son nom.

Mais est-il bien sûr qu'il soit vraiment écrit par le conquérant de Canaan ?

JOSUE N'A PAS ECRIT SON LIVRE -

S'il en est ainsi, nous nous trouvons quand nous lisons la fin de ce livre, dans les mêmes dispositions d'esprit qu'au terme de la lecture du Deutéronome : il y décrit sa propre mort, ainsi que ses funérailles.

Mais ce n'est pas tout. Le verset 31 du 24ème chapître est une preuve irrécusable que l'écrivain de ce livre ne peut en aucune façon être Josué.

"Israël servit l'Eternel pendant toute la vie de Josué, et pendant toute la vie des anciens qui survécurent à Josué ...".

Josué pouvait-il savoir si certains de ses contemporains qui moururent après lui, suivraient ou non les voies de YHWH ?

Pour certains Josué 24 : 26 est la preuve irréfutable que le livre entier est bien de la main du conquérant et de personne d'autre.

Or, en étudiant le passage en question, depuis le verset 25, nous constatons :

"Josué fit en ce jour une alliance avec le peuple, et lui donna des lois et ordonnances, à Sichem. Josué écrivit ces choses dans le livre de la loi de Moïse".

Il résulte donc de cette lecture, que Josué institua (et non la divinité) seulement quelques lois et ordonnances nouvelles qu'il incorpora à celles données

par Moïse et laissa à la garde du sacerdoce, autrement dit dans les mains des lévites prêtres.

Là -en ouvrant une parenthèse- nous pouvons juger de la valeur religieuse et surtout de l'obéissance du peuple *"élu"*, à l'encontre de la divinité nationale.

Ce peuple avait cependant reçu des commandements formels :

"Vous observerez et vous mettrez en pratique tous les commandements que je vous prescris, afin que vous viviez, que vous multipliiez, et que vous entriez en possession du pays que j'ai juré de donner à vos pères". (Deutéronome 12 : 32).

Pauvre divinité ! Il est sans aucun doute que sa parole n'était guère considérée !

Nous ne voyons pour notre part, dans ces deux passages (25/26) aucune preuve concrète attestant la rédaction de ce livre par Josué lui-même.

LES LIVRES ONT-ILS PLUSIEURS AUTEURS ?

Nous avons déjà cité dans le chapitre *"La Bible et ses contradictions"*, le passage de Genèse 34 : 7.

Dans le conteste de la Genèse *"donnée"* par le législateur des Hébreux, ce passage est plus que déterminant.

Alors que le nom d'Israël ne sera et ne désignera réellement une région géographique, un pays, le pays d'Israël, que beaucoup plus tard, la citation de ce nom dans ce verset, nous laisse à penser que le pays était déjà créé et existait bien avant sa réelle existence.

"... *parce que Sichem avait commis une infamie en Israël, en couchant avec la fille de Jacob* ..."

Le nom d'Israël est, ici, sans aucune erreur possible, un déterminatif de pays.

En lisant I Chroniques attribuée à Esdras, on s'aperçoit que l'on a démarqué l'oeuvre attribuée à Gad et Nathan : II Samuel. On l'observe aisément dans la fin des Chroniques à partir du verset six. A part l'absence du chiffre quatre au début du verset 8, tout le reste est infailliblement et rigoureusement identique (Nombres 36, Deutéronome 30 : 11, etc...).

Pouvons-nous alors poser la question : Y aurait-il pu avoir collusion (1) entre certains rédacteurs bibliques, s'il y avait réellement eu plusieurs écrivains bibliques ?

Un trait singulier des livres des Rois est qu'ils se réfèrent assez souvent aux *"livres des Chroniques des Rois de Juda et d'Israël"* et quelquefois au *"livre des actes de Salomon"*.

Pour certains, les Rois seraient les oeuvres d'un chroniqueur contemporain des évènements qui y sont relatés ; pour d'autres, ils auraient été écrits par Jérémie.

Les Chroniques sont attribuées -nous l'avons déjà dit- à Esdras : officiellement et véritablement.

Dans le second cas, nous avons un écart d'au moins 120 ans entre les deux hommes ; dans le premier, cet écart est quintuple.

Les prophètes contemporains d'Esdras, les mieux connus, furent Aggée et Zacharie ; peut-être aussi Néhémie (en - ou en +), mais jamais, au grand jamais, Jérémie.

Nous sommes persuadés qu'Esdras en est l'auteur, que c'est lui qui a rédigé tous les livres bibliques.

ESDRAS, LE VERITABLE ECRIVAIN -

Après que sa femme lui eut enfanté un fils, Jacob n'eut pas la joie de la voir continuer le voyage avec lui. Elle mourut et il dut se résigner à la mettre dans la tombe sur le lieu où elle avait rendu le dernier soupir, c'est-à-dire sur le chemin d'Ephrata qui est Béthléhem. Après cela, il y érigea un monument afin de signaler le sépulcre (Genèse 35 : 19/20).

Un sépulcre qui *"existe encore aujourd'hui"*, dit le passage en question.

Dans la conception de Moïse ayant rédigé la Genèse, le terme *"qui existe encore aujourd'hui"*, est des plus litigieux.

Moïse n'a, d'après la Bible, jamais foulé le sol de Canaan.

Comment dans ce cas, peut-il affirmer une chose qu'il n'a ni pu voir ni constater ? Car cette affirmation implique que l'auteur connaît parfaitement l'endroit où est érigé ce sépulcre, qu'il l'a vu, et qu'il sait explicitement que ce monument n'est pas écroulé et qu'il existe toujours dans le site où il fut élevé.

La clé de l'énigme nous est donnée dans I Chroniques, que nous savons véritablement écrites par Esdras.

"Et ils s'établirent là jusqu'à ce jour" (4 : 43).

"... où ils sont demeurés jusqu'à ce jour" (4 : 26).

"Jusqu'à ce jour" ou *"jusqu'à aujourd'hui"*, sont des expressions consacrées en plusieurs passages de l'Ancien Testament, qui nous désignent infailliblement leur auteur réel et qui n'est autre qu'Esdras.

Nous lisons dans II Chroniques, également rédigées par le docteur juif :

"L'arche a été là jusqu'à ce jour" (5 : 9).

"C'est ainsi qu'Israël s'est détaché de la maison de David jusqu'à ce jour" (10 : 18).

"La rebellion d'Edom contre l'autorité de Juda a duré jusqu'à ce jour" (21 : 10).

L'expression *"jusqu'à ce jour"* n'est pas très difficile à interpréter : elle signifie jusqu'au temps d'Esdras où il rédigea les Ecritures anciennes, la Bible d'après -pour les écrits anciens- le livre de Moïse, le livre contenant la loi du grand législateur des Hébreux, et non celle de YHWH.

SERGE XIFRE
o o o o o o o o o o

---

(1) - Il y a environ cent espèces d'acacia. Une tradition ancienne dit que l'arche de Noé aurait été construite avec ce bois.

(2) - Nous tenons à remettre à leurs places, les éléments interchangés qui se rapportent à la promulgation des dix commandements et des quelques préceptes qui en dérivent.

Exode 19 : 1/22 ; Exode 24 : 1/2 ; Exode 19 : 23 ; Exode 19 : 24/25 ; Exode 20 : 18/21 ; Exode 20 : 1/17 ; Exode 20 : 22/26 ; Exode 21 ; Exode 22 ; Exode 23 ; Exode 24 : 3/4.

Dans l'ordre actuel, Exode 24 : 1/2 et 24 : 9/11 se contredisent effroyablement.

(3) - Dans Josué 19 : 47, il nous est dit qu'après avoir reçu la part de l'héritage qui leur revenait (19 : 40 ; 48), les descendants de Dan combattirent et prirent la cité de Leschem, qu'ils rebaptisèrent Dan, du nom de Dan, leur père.

Dans Juges 18 : 27/29, il nous est relaté qu'un groupe armé de six cents hommes appartenant à la tribu de Dan n'ayant pas encore reçu d'héritage (18 : 1), s'empara de la cité de Laïs, bien trop éloignée de la ville phénicienne de Sidon pour être secourue, et la dévoua par interdit, c'est-à-dire qu'elle fut entièrement détruite. Après l'avoir rebâtie, elle reçut le nom de Dan, du nom de leur père qui était né à Israël (Jacob). Mais la ville s'appelait auparavant Laïs.

Il est certain que ces deux passages ne désignent en réalité qu'un seul et unique événement, que les noms de Leschem et Laïs ne désignent en fait qu'une seule et même cité, qui fut rebaptisée Dan, du nom du patriarche mythique.

x x x x x x x x x X x x x x x x x x x

" Les grands travaux s'exécutent, non par la force, mais par la persévérance. "

JOHNSON

LES GLACIERES

****

Etant donné l'important courrier reçu à la rédaction à propos de l'article précédent sur les glacières paru dans le N°6, j'ai décidé de répondre par l'intermédiaire de cet article à une des questions les plus souvent répétées.

C'est l'obtention de la glace à stocker qui semble intéresser la plupart de nos lecteurs car s'il est possible, de maints façons (voir N°6 de L'INSOLITE), de la conserver, il est parfois très difficile de s'en procurer la quantité nécessaire.

Par le passé, les hivers étaient beaucoups plus rudes qu'ils ne le sont de nos jours et de ce fait, les glacières étaient construites le plus près possible de l'endroit capable de l'alimenter en glace (étang, mare, etc...).

Dans certains pays où même en hiver le froid n'est jamais très rigoureux, la récupération en glace ne peut se faire que dans les montagnes voisines. Ce "ramassage" était souvent effectué par les paysans eux-même qui, en cette saison, n'ont pas un travail très intensif à la ferme. Dans le cas contraire, c'est une véritable petite industrie de porteurs de glace qui était établie.

Dans les pays chauds, comme au Bengale, la glace est non seulement indispensable mais presque introuvable. Dans un pays où il n'y a pas de montagnes mais où les nuits sont particulièrement fraiches, il y a un moyen simple e t économique de s'en procurer.

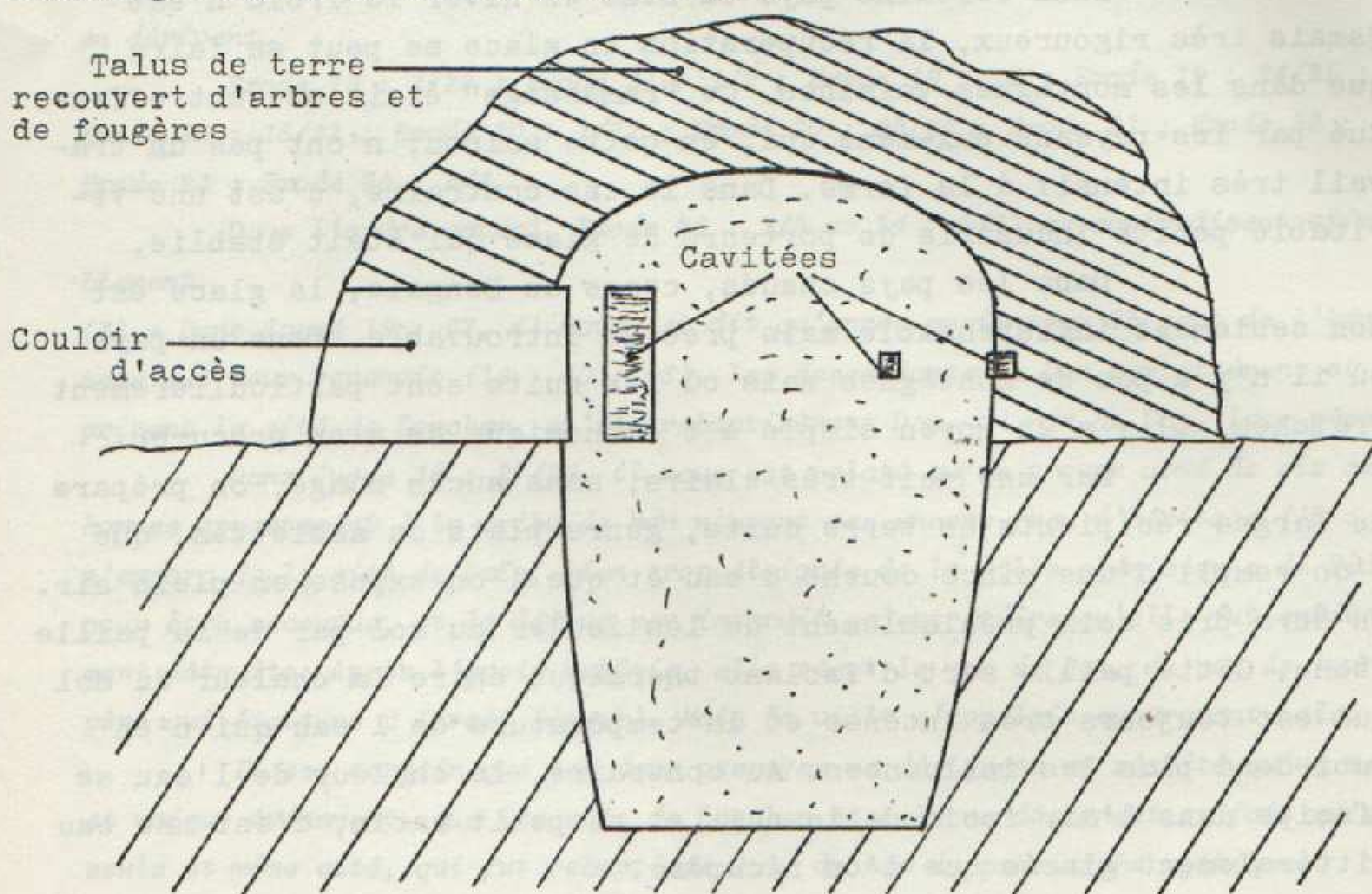
Par une nuit très claire, sans aucun nuage, on prépare de larges récipients en terre cuite, genre plats ou assiettes, que l'on rempli d'une mince couche d'eau et que l'on expose en plein air. On aura pris soin préalablement de les isoler du sol par de la paille sèche. Cette paille sert d'isolant thermique entre la chaleur du sol qui est toujours très intense et la température de l'eau qui n'en subi donc plus les influences. Au contraire, la chaleur de l'eau se dissipe dans l'air froid de la nuit et au petit matin, c'est une eau littéralement glacée que l'on récupère.

Aux environs de Paris, il y a quelques dizaines d'années, un projet de Mr LENOIR fut réalisé. Il consistait à construire une énorme glacière et à la remplir de glace obtenue artificiellement par un procédé identique à celui utilisé au Bengale.

Une immense charpente soutenant différents gradins en bois fut édifiée. Aspirée par des pompes, l'eau était amenée en haut de ces gradins d'où elle en redescendait en mince filet, tombant en cascades successives d'un gradin à l'autre. C'est ainsi qu'avec le

contact de l'air, l'eau se refroidissait progressivement pour venir se stocker dans d'immenses bassins en bois de plusieurs centaines de mètres de longueur et situés à un mètre du sol. En coulant très lentement dans ces bassins, l'eau finissait par s'y congeler et de cette façon, plusieurs couches superposées se formaient l'une à la suite de l'autre. Ensuite, cette glace ainsi formée était découpée puis transporter dans des voitures isolées spécialement d'un toit de chaume jusqu'à une immense glacière.

Cette glacière, probablement la plus grande qu'il y est au monde, avait une contenance de 88 millions de Kg de glace, elle était constituée d'un puit de 33 m de diamètre pour une profondeur de 10 m. Ce dernier est isolé du reste de la terre par une double enceinte de briques dans laquelle l'air emprisonné sert d'isolant thermique. Ce puit est recouvert d'une charpente qui supporte un pavillon à l'intérieur duquel sont situées les pompes qui évacuent les eaux de fusion provenant de la fonte de la glace.



UNE GLACIERE DANS LE MACONNAIS

Voici, ci-dessus, une vue en coupe d'une glacière du type dit "à l'américaine" (se reporter au N°6 de L'INSOLITE) située dans la région mâconnaise. C'est le type le fréquent dans notre pays.

Un de nos fidèles lecteurs canadiens nous fit part de ses observations au sujet des glacières dans son pays. Et notamment au QUEBEC où l'hiver dure six mois, les glacières ne sont constituées que par une simple cabane en bois où l'on entrepose la glace qui dans un tel pays n'est pas très difficile à obtenir.

Plus prés de nous, au bord du lac de SILANS dans l'Ain, on peut encore voir les ruines des énormes glacières qui pouvaient conserver 200000 tonnes de glace et alimenter ainsi GENEVE, MARSEILLE, PARIS et même ALGER.

Il y a cents ans, lorsque l'épaisseur de la glace sur le lac atteignait huits centimètres, un drapeau était hissé sur les bâtiments de la rive. Ainsi prévenus, les montagnards descendaient au travail. Prés de trois cents hommes étaient recensés en décembre 1879 à travailler sur le lac. Une petite anecdote au passage, la messe du dimanche était célébrée sur le lac. La récupération de la glace tenait de la petite industrie. Un cheval traînait une charrue équipée de trois socs en ligne et décalés graduellement en profondeur. Le lac était ainsi labouré tout les 80 centimètres de long en large et ressemblait de ce fait, à un immense damier. A l'aide de leviers, il ne restait plus qu'aux hommes à écarter les blocs de glace et à les amener vers de puissantes dragues qui les prenaient et les déposaient par les toits ouvrant directement dans les glacières. Ensuite on recouvrait la glace de toile et on l'isolait avec de la sciure de bois. On pouvait stocker ainsi prés de 300 m3 de glace à l'heure.

La dernière récolte de glace eu lieu en 1921.

B. VALETTE



" Les rouleaux de parchemin seront trouvés dans les AÇORES et parleront de civilisations antiques qui enseigneront aux hommes des choses antiques, inconnues d'eux. La mort sera éloignée et petite sera la douleur.

Les choses de la terre, par les rouleaux parleront aux hommes des choses du ciel.

Toujours plus nombreux les signes.

Les lumières dans le ciel seront rouges, bleues, vertes, rapides. Elles augmenteront.

Quelqu'un vient de loin, veut rencontrer les hommes de la terre. "

LES PROPHETIES DU PAPE JEAN XXIII
Par PIER CARPI éd. J'AI LU

NOUS AVONS REÇU ...

LES EXTRATERRESTRES : La revue de l'univers OVNI
St DENIS LES REBAIS 77510 REBAIS

LE PHENOMENE OVNI : CSERU 16 Quai CHARLES RAVET 73000 CHAMBERY

OVNI 43 : Du groupement langeadois de recherche ufologique
Mr PEYRET Gilbert MONTOULON 43300 LANGEAC

VAUCLUSE UFOLOGIE : Bulletin du G.R.E.P.O. Jean Pierre TROADEC
45 Rue du Bon Pasteur 69001 LYON

LE PETIT ECHO DE LA MOUISE : Edité depuis 2 ans par une modeste communauté du LARZAC. Le N° : 5 Frs
LA MOUISSE 34520 LE CAYLAR

APPROCHE : Revue de la S.V.E.P.S.
BP 633 TOULON CEDEX 83053

UFO INFORMATIONS : L'AAMT 99 Rue BERTHELOT 26000 VALENCE

A.E.S.V. : Bulletin de l'Association d'Etudes sur les Soucoupes Volantes. 1 Rue St NICOLAS 2006 NEUCHATEL SUISSE

LES CHRONIQUES DE LA C.L.E.U. : BP 9 BELVAUX LUXEMBOURG

L'ARGUS DES PHENOMENES SPATIAUX : Mont St LAMBERT 2 BTE 27
B1200 BRUXELLES BELGIQUE

LA NOUVELLE ERE : A. GASTEBOIX CAZILLAC 46600 MARTEL

ANTENNE 888 : BP 78 83510 LORGUES

AU PAYS DE REMBRANDT : FELIX LEON STADHOUDERSKADE 116.
AMSTERDAM HOLLANDE

FACETTES : Revue des chercheurs et des curieux
BP 15 F 95220 HERBLAY

AGET SERVICE : Petites annonces marginales
CAZILLAC 46600 MARTEL

A.D.E.R.E.P.O. : 12001 RODEZ CEDEX

KELTIA : (Bretagne réelle) J. QUATREBOEUFS
22230 MERDRIGNAC COTES D'ARMOR

ARMOR MAGAZINE : 10 Rue VICAIRIE BP540 22010 SAINT BRIEUC CEDEX

L'AUTRE MONDE : Le magazine de l'étrange et du paranormal.
PROMEDIT 23 Rue CLAUZEL 75009 PARIS

BIZARRE : CASE POSTALE 115 1211 GENEVE 1 SUISSE

N U M I S M A T I Q U E

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Moyen de nettoyer les médailles sans les altérer

Mettre dans un vase allant au feu des couches superposées de cendre et de pièces de monnaie ou médailles, de manière à n'occuper que la moitié du récipient ; bien remplir ce vase d'eau et faire bouillir pendant un jour ou deux suivant le degré de malpropreté des pièces.

On les retire, et on les met dans de l'eau chaude ; on les brosse doucement avec une brosse fine pour ne pas les abimer. Lorsque cette opération est faite, toutes les aspérités principales sont parties, mais les pièces sont encore rugueuses.

Si elles sont en cuivre, elles ont pris un aspect rosâtre. On les jette alors dans un peu d'huile bouillante, on fait encore bouillir le tout pendant plusieurs heures, un jour même si l'on peut.

Lorsqu'on les retire les médailles de ce feu, on les oint d'un peu d'huile douce, et on frotte de nouveau doucement avec un chiffon de laine. Après cette dernière opération, la métamorphose est opérée. On trouve alors des pièces " Fleur de Coin " ayant repris tout leur cachet antique, leur jolie nuance d'origine et leur brillant naturel, au lieu de morceaux de cuivre couverts de vert de gris.

LE GROUPE ARCHEOLOGIE,

d'après un vieux document.

+/

LE TRESOR DE LA ROUE (1) Légende Tibétaine

" Cependant cette roue, mise en mouvement par le Roi KCHATTRIYA, s'avance en faisant naître des apparitions dans l'atmosphère orientale...

Le trésor de la roue donne une puissance surnaturelle, assure la victoire, etc... "

1) Voir le LALITA WISTARA (rgya teh'er rol pa) ou développement des jeux
Traduit sur la version tibétaine du BKAKKGIOUR, par Ph. ED. FOUCAUX, 1848

LES FAUSSES JEANNE D'ARC
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

En 1645, le Père VIGNIER se procure dans la ville de METZ une chronique manuscrite du quinzième siècle dans laquelle il découvre avec surprise des renseignements sur la PUCELLE d'ORLEANS demeurés inconnus des historiens.

A la date de Mai 1436, c'est-à-dire cinq ans après la conclusion du procès de ROUEN, le chroniqueur rapportait que Jeanne, que tout le monde pensait avoir été brûlée à ROUEN par les Anglais, vint à METZ, où se trouvaient alors ses deux frères, qui ayant partagé jusqu'alors l'opinion de sa mort, furent surpris et bien heureux de la revoir.

"LE VINGTIEME JOUR DE MAI (rapporte cette chronique rédigée par le doyen de Saint-Thiébaut) *VINT LA PUCELLE JEHANNE QUI AVOIT ESTE EN FRANCE, A LA GRANDE OZORMES, PRES DE SAINT PRIVE, ET Y FUT AMENEE POUR PARLER A AUCUNS DES SIEURS DE METZ, ET SE FAISOIT APPELER CLAUDE ; ET LE PROPRE JOUR Y VINDRENT VOIT SES DEUX FRERES, DONT L'UN ETOIT CHEVALIER ET S'APPELOIT MESSIRE PIERRE, ET L'AUTRE PETIT-JEHAN, ECUYER, ET CUY DOIENT QU'ELLE FUST ARSE ; ET TANTOST QU'ILS LA VIRENT, ILS LA COGNURENT, ET AUSSI FIST-ELLE EUX. ET LE LUNDI VINGT ET UNIEME JOUR DUDIT MOIS, ILS AMENENT LEUR SOEUR AVEC EUX A ROQUELON ; ET LUI DONNA LE SIEUR NICOLE, COMME CHEVALIER, UN ROUSSIN AU PRIX DE TRENTE FRANCS, ET UNE PAIRE DE HOUSSELS, ET LE SIEUR AUBERT ROULLE, UN CHAPERON, ET LE SIEUR NICOLE GROGNET UNE EPEE. ET LADITE PUCELLE SAILLIT SUR LEDIT CHEVAL TRES HABIEMENT, ET DIT PLUSIEURS CHOSES AU SIEUR NICOLE. COMME DONC IL ENTENDIT BIEN QUE C'ETOIT ELLE QUI AVOIT ESTE EN FRANCE, ET FUT RECONNUE PAR PLUSIEURS ENSEIGNES POUR LA PUCELLE JEHANNE DE FRANCE, QUI A MENE SACRER LE ROY CHARLES A REINS".*

De METZ, selon la chronique, qui rapporte encore plusieurs autres détails à ce sujet, la PUCELLE, très bien fêtée partout, s'en alla dans le pays de LUXEMBOURG, et là, un chevalier nommé Hermoise s'en étant épris, elle l'épousa à ARLON, et revint ensuite avec son époux habiter METZ.

Au cours de ce même voyage, le Père VIGNIER reçu à dîner chez le sieur des ARMOISES, en feuilletant les archives de ce dernier, tombe tout-à-coup sur un contrat du quinzième siècle portant le mariage d'un ROBERT DES ARMOISES avec JEANNE d'ARC, dite la *"PUCELLE d'ORLEANS"*.Ceci confirmait à n'en pas douter la chronique et l'existence du chevalier HERMOISE.

A cette occasion, le Père VIGNIER relevait encore la teneur d'une certaine lettre de don octroyée à l'un des frères de la PUCELLE en 1443 par le DUC d'ORLEANS.

"OUIE LA SUPPLICATION DUDIT MESSIRE PIERRE, CONTENANT QUE POUR ACQUITTER LA LOYAUTE ENVERS LE ROY NOSTRE SIRE ET MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS, IL SE PARTIT

DE SON PAYS POUR VENIR A LEUR SERVICE EN LA COMPAGNIE DE JEHANNE LA PUCELLE SA SOEUR, AVEC LAQUELLE, ET JUSQU'A SON ABSENTEMENT, ET DEPUIS JUSQU'A PRESENT, IL A EXPOSE SON CORPS ET SES BIENS AUDIT SERVICE".

Pierre savait donc que sa soeur n'avait pas été éxécutée à mort, puisqu'il ne parlait que de son absentement ; tandis que s'il l'avait crue morte pour le service du roi, son intérêt aurait été évidemment d'insister sur ce point dans sa lettre pour s'en faire un titre de plus auprès du Prince.

Après la mort du Père VIGNIER, le Père CALMET, dans son Histoire de Lorraine fit connaître un contrat tiré des mêmes archives que le contrat de mariage, et indiquant une vente faite par ROBERT DES HERROISES, seigneur de Trichemont et JEHANNE DU LYS, la PUCELLE DE FRANCE, dame dudit Trichemont, de certains biens situés à HARANCOURT.

Enfin en 1749, de nouvelles pièces fort singulières découvertes à ORLEANS et publiées par POLLUCHE vinrent raviver la question.

En parcourant les anciens comptes de revenu de l'Hôtel de ville d'ORLEANS, POLLUCHE tomba sur un état de 1436 contenant l'article suivant :

"A RENAUD BRUNE, LE VINGT CINQ DUDIT MOIS (juillet) *AU SOIR, POUR FAIRE BOIRE UNG MESSAGIER QUI APPORTOIT LETTRES DE JEHANNE LA PUCELLE, ET ALLOIT VERS GUILLAUME BELIAR, BAILLY DE TROYES ; POUR CE : 11 s 8 d. PARISIS".*

Ce curieux passage l'incita à poursuivre son dépouillement, et il découvrit ainsi qu'au mois d'Août 1436, le frère de la PUCELLE était passé par ORLEANS revenant de trouver le roi et retournant rejoindre sa soeur. La ville l'avait reçu honorablement, fêté et régalé, et lui avait fait don d'une certaine somme pour l'aider à continuer son voyage avec les gens de sa suite, vu qu'il n'avait pu être soldé d'une gratification qu'il n'avait reçu du roi qu'au mois d'Octobre de la même année. La ville d'ORLEANS avait député un messager vers la PUCELLE qui était alors à ARLON dans le duché du LUXEMBOURG, et la PUCELLE avait adressé par ce messager des lettres au roi.

"A CUEUR DE LIS, LE DIX HUITIEME JOUR D'OCTOBRE 1436, POUR UN VOYAGE QU'IL A FAICT POUR LADICTE VILLE PAR DEVERS LA PUCELLE, LAQUELLE ESTOIT A ARLON, EN LE DUCHIE DE LUXEMBOURG, ET POUR PORTER LES LETTRES QU'ILAPPORTA DE LADICTE JEHANNE LA PUCELLE, A LOCHES, PAR DEVERS LE ROY QUI LA ESTOIT, AUQUEL VOYAGE IL A VAQUE 41 JOURS ; POUR CE : 6 liv. par".

Au mois de Juillet 1439, quatre ans après son mariage, la PUCELLE vint en personne à ORLEANS sous son nom de JEHANNE D'ARMOISES. Les comptes de la ville font foi des dépenses faites à cette époque pour la recevoir, et du cadeau, qué lui fit la ville, lors de son départ, en souvenir de ses bons services durant le siège.

"A JEHANNE D'ARMOISES, POUR DON A ELLE FAICT LE PREMIER JOUR D'AOUST 1439, PAR DELIBERATION FAICTE AVEC QUE LE CONSEIL DE LA VILLE, ET POUR LE BIEN

QU'ELLE A FAICT A LADICTE VILLE DURANT LE SIEGE". etc...

Les habitants d'ORLEANS entraînés par leur reconnaissance sembleraient s'être trop empressés de céder à la première lueur d'espérance, si un curieux détail relevé sur ces mêmes comptes ne prouvait qu'ils n'ont voulu se décider qu'à bon escient. On voit que, en effet, d'après les relevés de POLLUCHE, un service funèbre, célébré par eux en mémoire de la PUCELLE dans l'église de SAINT-SANXON jusqu'en 1439, cessa à partir de 1440, c'est-à-dire après la visite décisive de Jeanne à ORLEANS. Ainsi ce n'est qu'après avoir vu et touché de leurs mains cette sainte libératrice qui suivant toutes les probabilités humaines devait avoir péri, que les Orléanais qui n'avaient voulu s'en rapporter entièrement ni au témoignage de son frère, ni à celui de leur envoyé, ne pouvant, non plus que les compagnons d'armes et les propres frères de JEANNE, refuser le témoignage de leurs yeux et de leurs oreilles, se rendirent à l'évidence de cette préservation merveilleuse.

A l'évidence, l'évêque de Beauvais, à qui les anglais avaient confié le soin du procès, n'ayant pas voulu charger sa conscience de la mort de JEHANNE D'ARC, avait mis à la place de l'héroïne, au moment du supplice, une autre condamnée, et avait donné à la sainte fille les moyens de s'évader après la mort du duc de BEDFORD arrivée à ROUEN en 1435.

Oui mais !!!

Le journal d'un bourgeois de Paris, pour le règne de CHARLES LE SEPTIEME nous apprend qu'après la mort de Jeanne, il s'était répandu le bruit qu'une autre femme avait été brûlée à sa place et que ce bruit avait trouvé créance.

"MAINTES PERSONNES, (dit-il) *QUI ESTOIENT ABUZEZ D'ELLE CREURENT FERREMENT QUE PAR SA SAINCTETE ELLE SE FEUT ESCHAPPEE DU FEU, ET QU'ON ENST ARSE UNE AUTRE CUIDANS QUE CE FEUST ELLE-MEME"*.

Ainsi la carrière était toute ouverte aux fausses Jeanne d'Arc.

D'après un des témoins du procès de justification :

"LES ANGLOIS, DOUTANS QUE L'ON VOULUT SEMER QUE LA PUCELLE NE FUST POINT MORTE ET QUE QUELQUE AUTRE QU'ELLE FUST BRULEE EN SON LIEU, FIRENT, APRES QU'ELLE FUST MORTE, RETIRER LE FEU ET TOUT LE BOIS ARRIERE DU CORPS, AFIN QUE L'ON CONGNEUT QU'ELLE FUST MORTE".

On peut trouver également curieux que Monsieur des ARMOISES ignore tout de l'existence dans l'ascendance de sa famille d'un personnage aussi illustre seulement deux siècles après ces évènements. Mais si, comme cela semble inévitable au cas où la dame des ARMOISES n'aurait été qu'une aventurière, la fourberie ayant fini par se découvrir il devient tout naturel qu'au lieu de se targuer de ce mariage, on l'ait laissé dans l'ombre comme une de ces mésaventures de famille que le temps finit par effacer.

Même si l'on trouvait dans l'ingratitude du roi et dans la modestie de JEANNE, désormais heureuse et retirée auprès de son mari et de ses enfants, des prétextes suffisants pour expliquer qu'elle ne reparaisse point à la cour ; comment expliquer lors du procès de réhabilitation en 1455 (Charles le septième qui n'avait rien fait pour la sauver ne fit procéder à une enquête qu'en 1450) que Madame des ARMOISES qui avait à se laver d'une condamnation qui entachait d'infamie non seulement elle-même, mais toute sa famille, ne soit point intervenue ; et au cas où elle aurait été décédée à cette époque, pourquoi un des représentants de la famille des ARMOISES n'y parut-il pas. On sait que l'autorisation pour le procès de réhabilitation fut obtenue en 1445 à la suite de l'enquête signée par la mère et l'un des frères de la PUCELLE. Donc à cette époque, Madame des ARMOISES était entièrement reniée par la famille de JEANNE.

Dans ce procès même, il y a des témoignages positifs de sa mort. Ce jour-là elle fut confessée et administrée par le Père MARTIN LADVENU de l'ordre de SAINT-DOMINIQUE, qui l'accompagna au supplice avec JEAN MASSIEU et l'on entendit au procès de réhabilitation ces deux témoins qui justifièrent tous deux des sentiments de résignation et de piété dans lesquels elle était morte. De cent douze témoins qu'on entendit dans ce procès et dont plusieurs avaient assisté à la mort de Jeanne, pas un ne dit un mot laissant penser qu'elle pouvait vivre encore.

Pourtant sa famille semble bien l'avoir reconnue. Mais il faut juger qu'il y avait plus de quatre ans que les frères de Jeanne n'avaient revu leur soeur ; qu'ils devaient tout naturellement s'attendre à la trouver changée après tant de souffrances ; qu'ils étaient tout disposés à croire à cette bonne nouvelle et qu'en outre, étant des gens très simples, ils devaient se tenir sur une certaine réserve quand à poser une question à l'être extraordinaire que le ciel leur avait donné pour soeur.

En tout cas, l'existence de Jeanne des ARMOISES ne devait pas faire grand bruit puisqu'on lit dans le journal de la vie de Charles le septième :

"...Qu'EN 1440, LE PARLEMENT ET L'UNIVERSITE FIRENT VENIR A PARIS UNE FEMME, SUIVANT LES GENS DE GUERRE, QUE PLUSIEURS CROYOIENT ETRE JEHANNE LA PUCELLE ET POUR CESTE CAUSE A ORLEAN, AVOIT ESTE A ORLEAN TRES HONORABLEMENT RECUE ; LAQUELLE FEMME FUST MONSTREE AU PALAIS SUR LA PIERRE DE MARBRE, EN LA GRANDE COUR, ET LA FUST PRESCHEE, ET TOUTE SA VIE, ET TOUT SON ESTAT ET RECOGNU QU'ELLE AVOIT ESTE MARIEE".

Cette dernière remarque semble indiquer que cette femme, bien que reçue aussi à ORLEANS, n'était pas la Dame des ARMOISES qui, l'année précédente, avait été accueillie aussi à ORLEANS (les notables de la ville semblent avoir été bien naïfs). Cette femme, on le découvrit bientôt, était la veuve d'un chevalier dont elle avait eu deux enfants et revenait d'Italie. Elle fut remise en liberté et

quitta Paris pendant l'hiver.

Une nouvelle pucelle se présenta en 1441 et ressemblait tellement à Jeanne qu'elle eut l'effronterie de se faire présenter au roi. Charles le septième s'était blessé à un pied et se trouvait obligé de porter une sorte de botte. Ceux qui tramaient cette intrigue eurent soin d'avertir la prétendue pucelle ; aussi quand le roi, ayant envoyé un de ses gentilhommes pour recevoir cette femme en se faisant passer pour lui, elle ne s'y trompa point et marcha droit au roi qui ne manqua point d'être étonné. Mais sa surprise passée, le roi lui dit :

"PUCELLE, MA MIE, VOUS SOYEZ LA TRES BIEN VENUE AU NOM DE DIEU, QUI SCAIT LE SECRET ENTRE VOUS ET MOI." "ALORS ELLE SE MIT A GENOUX DEVANT LE ROI CESTE FAUSSE PUCELLE EN LUI CRIANT MERCY ET SUR LE CHAMP CONFESSA TOUTE LA TRAHISON, DONT AUCUNS FURENT JUSTICIEZ TRES ASPREMENT".

En 1473 on trouve encore une dernière JEANNE D'ARC, dans l'âge mûr, puisqu'il s'est passé quarante deux ans depuis le procès de ROUEN, qui poussée par le compte de VIRNENBOURG, parut dans l'électorat de TREVES, prétendant faire monter sur le siège archiepiscopal UDALVIC DE MANDENCHEIT. Celle-ci fut jugée par l'inquisition de COLOGNE, qui décidé de dévoiler toute l'affaire et l'eut fait exécuter si le compte de VIRNEMBOURG n'avait réussi à la faire évader.

En 1456 le Chancelier de l'Université de Paris put prononcer l'apologie de l'illustre martyre, sans être troublé par la crainte de recevoir un démenti ni de la part de la PUCELLE, ni de la part de ses enfants ou parents.

Le temps des fausses JEANNE D'ARC était passé.

AIDE MEMOIRE SUR JEANNE D'ARC :

Née à DOMREMY vers 1412. Morte à ROUEN en 1431.

Elle entendit à treize ans ses voix.

Elle tente de rejoindre le roi en sollicitant l'aide de BAUDRICOURT dès 1428.

Elle délivre ORLEANS en Juin 1429.

Elle fait sacrer le roi à REIMS en Juillet 1429.

Capturée par les BOURGUIGNONS, elle est vendue aux Anglais en Mai 1430.

Jugée comme hérétique et comme sorcière, elle avoue dans un moment de faiblesse que ses voix l'ont trompée, puis se rétracte ; elle est déclarée relapse et est brûlée vive le 29 Mai 1431.



Gravure sur bois de 1538

Voici la plus ancienne gravure connue représentant Jeanne d'Arc. Cette image est extraite d'un traité historique de Charles de GRASSAILLES publié à LYON en 1538 sous le titre : Regalium Franciae libri duo.



LE DIABLE TROMPE

(traduit d'un poème oriental)

Les Arabes avaient labouré leur champ. Le diable arrive et leur dit: la moitié du monde m'appartient; je veux aussi avoir une partie de votre moisson. Les Arabes sont de fins renards. Ils dirent au diable: "Tu auras si tu veux la partie cachée sous terre". Non, s'écria le diable, je veux celle qui s'élève au-dessus du sol.

Les Arabes alors semèrent des navets, et quand vint le temps de la récolte, ils prirent les racines, et le diable n'eut que les feuilles.

L'année suivante, le diable en colère s'écria: "J'aurai cette fois la partie de la moisson cachée sous terre".

Les Arabes semèrent de l'orge et du blé, et quand vint le temps de la récolte, ils prirent les épis, et le diable n'eut que les racines.



" La nature, qui ne nous a donné qu'un seul organe pour la parole, nous en a donné deux pour l'ouïe, afin de nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler "

NABI-EFFENDI (poête Turc)

FIN PRET ET POURTANT....!

Ce samedi 11 Janvier 75, nous étions en veillée OVNI à 579 mètres d'altitude, au sommet isolé et dégagé d'une colline, sur le parking d'un restaurant uniquement ouvert l'été et portant sur son toit une table d'orientation accessible par une échelle de fer.

Le temps était clair et le froid sec, entre -10 et -15° avec un vent du nord soufflant parfois par raffales violentes.

Le dispositif rôdé par, à l'époque plus d'une centaine de veillées, était en place. Une voiture équipée d'un récepteur (fabrication maison) relié aux 4 walkies-talkies est occupée par le secrétaire avec sa veilleuse et sa planchette à écrire, c'est le "planqué" du moment.

Une des autres voitures, le haillon levé, le nez tourné au nord, abrite dans son coffre le matériel et le magnéto à bande qui tourne en permanence.

Une petite lunette astronomique, avec un pied mal adapté au vent, est déjà tombée une fois et ne sera d'aucune utilité ce soir.

Un invité, amateur photographe, équipé d'un télé de 200 et d'un tripleur de focale, fait des essais sur les étoiles. Le 24x36 de l'Association est au chaud sur le siège arrière d'une voiture. Mon 6x9 équipé en TRI X est armé et replié mais non fermé au fond d'une des poches de ma canadienne.

Vers minuit et demie, nous décidons qu'il fait tout de même trop froid pour continuer (les thermos sont vides). Le guetteur est déjà redescendu de la table d'orientation ; il faut le remplacer tous les quarts d'heure car il n'a pas d'abri pour se protéger du vent.

Abrité derrière le haillon de la voiture, j'ai à ma droite un collègue porteur des jumelles qui font à juste titre sa fierté ; des 20 x 60 d'une luminosité exceptionnelle, mais dont les occulaires gelés vous paralysent les paupières. Il tient en main le phare à iode relié par cable à la voiture et fait quelques appels de plus en direction du ciel avant de partir.

Tout à coup, droit devant nous et un peu au-dessus, une lumière que je compare à l'instant en couleur et en intensité à un phare de 2 CV, distante de 500 mètres à 1 Km 500 (devant nous et au-dessous de nous, c'est la plaine à perte de vue).

Aussitôt c'est la pagaille, mon collègue me colle dans les bras le phare à iode, (au lieu de le poser comme il en a l'habitude dans le coffre de la voiture à laquelle nous sommes adossés). Dans le noir, j'essaie à taton de le lui rendre, puis je comprends qu'il cherche à utiliser ses jumelles ; finalement je me baisse pour le poser au sol (pourquoi ?), en tentant d'extraire de ma poche gauche mon appareil photo ; en réalité, baissé, et ma main gantée dans ma poche, c'est impossible. Finalement je me redresse et parviens à sortir l'appareil qui s'ouvre, je le vérrouille en le levant et alors qu'il n'est encore qu'au niveau de mon menton, la lumière s'éteint.

La séquence (d'après les exclamations sur la bande) a duré 8 secondes, et nous n'avons même pas bien observé, car trop occupés à nos manoeuvres. Pour les autres en train de ranger, c'est à peu près pareil : le photographe n'a même pas eu le temps de revisser l'objectif qu'il démontait, l'autre appareil est resté à sa place.

Depuis 4 ans que nous attendions un phénomène important, nous étions persuadés d'être préparés à cette éventualité, et pourtant, c'est raté sur toute la ligne.

C'est à la demande de la SVEPS que nous vous avons raconté cette peu honorable soirée ; peut-être notre échec de ce soir vous fera-t-il repenser votre organisation de veillée.

Prévoir l'imprévu n'est pas tâche aisée.

P. MELLERET



Une vieille recette que ne désavouerait pas le plus " MÂTIN DES MAGICIEN "

Pour vous protéger des mauvais esprits, ayez des bouquets de fenouil dans votre maison.

Si vous avez peur des fantômes, placez une ombelle (graine en forme de parasol) de fenouil dans le trou de votre serrure. Les fantômes tremblants de peur à leur tour n'oseront plus pénétrer dans votre chambre.



LE MAGNETISME ANIMAL



Manière de se procurer la vertu magnétique d'après une lettre de Monsieur REGNIARD, professeur de physique au collège d'AMIENS, insérée dans le "JOURNAL DE PARIS", n° 100 de 1784.

1°) Que l'on fasse faire en peau très mince et très propre, un sachet allongé et piqué, ou un petit matelas de douze à quinze pouces de longueur sur trois de largeur dans un de ses bouts, et cinq ou six dans l'autre, ayant un peu moins de un demi pouce d'épaisseur, bien rempli d'un mélange de souffre et de limaille de fer ; il convient de mettre deux parties de souffre sur une de limaille de fer la plus fine ; il est essentiel de broyer très exactement à sec, le mélange des deux matières dans un mortier de fer bien propre.

2°) Lorsqu'on l'aura tenu sur soi pendant plusieurs heures, pour peu qu'on se donne d'exercice et qu'on ait chaud, on se trouvera insensiblement pénétré de la vertu salphuro-électrique, et assez pour agir efficacement sur de jeunes personnes, et sur toutes celles qui ont la fibre délicate et le genre nerveux sensible.

3°) Veut-on être plus armé encore ? Qu'on prenne le matin à jeun deux à trois pastilles de souffre. Si elles sont bien sèches et bien faites, elles ne seront point désagréables au goût.

4°) Ainsi armé depuis quelques heures du sachet, et les pastilles bien digérées, vous presserez vos pieds contre ceux de la personne que vous voudrez magnétiser ; vous promènerez sur la veste ou sur le corsage de cette personne votre main gauche ouverte le long du dos ; en même temps, vous présenterez la main droite au creux de l'estomac, tantôt en frottant à plat sur le corsage ou sur la veste, tantôt en réunissant vos doigts en pyramide, et fisant autour de l'estomac de petits cercles, et revenant toujours au creux de l'estomac.

5°) Quelques personnes n'emploient pas de précautions en aussi grand nombre ; cinq bâtons de souffre, longs et gros d'un pouce environ, leur suffisent. Ils s'en mettent un au creux de l'estomac, deux aux cuisses, deux sous les aisselles, et les voilà en état, en moins d'une heure, de magnétiser, de donner des cours de ventre, des nausées, des palpitations, et divers sentiments fâcheux d'abord et incommodes, mais dont les suites ne les alarment point, parce qu'en effet, les sulfarisés s'en sont toujours mieux trouvés après, et que les affections n'ont lieu que chez les personnes remplies d'obstructions récentes, manquant d'appétit, rongées de rhumatismes sourds, de migraines, etc... Il est de fait que les personnes grasses et bien portantes, qui n'ont aucun vice dans les humeurs ni dans les viscères, n'éprouvent rien, sinon des envies

un peu plus piquantes d'uriner et un meilleur appêtit.

6°) Plus il y aura de personnes qui feront la chaîne en rond, qui se tiendront par la main en se pressant les pieds (debout ou assis, peu importe), plus la personne que vous magnétiserez sentira vivement et puissamment l'action du souffre. Tâchez d'obtenir quelque silence, et que la personne qui se prête au traitement, daigne suivre sérieusement ce qui se passera en elle. Quelquefois dans l'instant même, mais au plus tard en sept ou huit minutes, elle vous dira : Je sens des gargouillements dans les intestins, vous même les entendez ; je sens une grande chaleur aux reins, entre les deux épaules ; voici des fumées qui me montent à la tête... l'artère battra plus vite. Suivront dans certains cas des crises, telles que les convulsions, les défaillances, les syncopes, etc...

Ce genre d'expérience n'est pas fait pour amuser et la présence du souffre se manifeste par une petite odeur qui ne plaît pas, et par son action sur les bijoux qu'il noircit.

Dans ce même "JOURNAL DE PARIS" nous relevons la : MANIERE DE MAGNETISER.

"Imposez légèrement l'extrémité de vos doigts sur les hypocondres, la main droite sur le côté gauche, la main gauche sur le côté droit. Imposez en même temps l'extrémité de vos pouces sur le creux de l'estomac ; excitez des frottements légers. Après un temps moral, ramenez les autres doigts vers le milieu du corps ; quittez la personne que vous touchez ; étendez l'index vers elle ; coulez-le dans cette attitude le long de son corps, à trois ou quatre pouces de distance, comme pour soutirer la trainée de fluide que vous venez d'établir entre elle et vous et la rendre à la terre. Pendant l'opération, ayez soin de ne pas perdre la communication avec la terre, et, pour la recommencer, ramenez l'une de vos mains, la pointe de l'index tournée vers le ciel, afin de renouveler le fluide dont vous avez besoin.

Tout cela s'opère à travers les vêtements quelconques, quoique les habits trop épais soient embarrassants.

Toutes les parties du corps sont susceptibles d'opérations semblables. Ses extrémités et les endroits où gissent les rizeaux de nerfs, que les anatomistes nomment PLEXUS, sont les plus sensibles, et communiquent le mieux avec la généralité de l'organisation.

Le fluide s'introduit par la substance des nerfs et les nerfs courent principalement de haut en bas, mais ils ont leurs sinuosités, leurs circuits, leurs retours, relatifs à la conformation et aux usages de chaque partie du corps, à quoi il faut avoir égard pour les frottements, tandis que le soutirement de fluide, opération générale, doit se faire de haut en bas, sans autre exception marquée que celle du front. Il peut s'y faire de bas en haut jusqu'au sommet de la tête, où il reprend le cours opposé.

On recommande expressément aux médecins qui veulent magnétiser, de quitter le tabac et les perruques, de se baigner, de se peigner, de soigner leurs pieds, leurs ongles, leur bouche, leur langue, leurs dents, afin de laisser un libre cours au fluide".

Tournures de phrases et orthographe d'époque respectées.

LE GROUPE PARAPSYCHOLOGIE

●●●●●●●●●●●●●

Nous avons reçu de " LA BRETAGNE REELLE "
44 Rue PHILIPPE-LEMERCIER 22230 MERDRIGNAC

LE PARANORMAL ET MES PROPRES EXPERIENCES DE TOUS LES JOURS

Un texte de 17 pages grand format bourré d'anecdotes vécues par l'auteur. Prémonition, suggestion, autosuggestion.
Le cahier : 12 Frs

DES MENHIRS AUX SOUCOUPES VOLANTES (OU LES 3 CRIS DE LA LUMIERE)

Les précédentes civilisations de la terre-l'énergie universelle- les courants telluriques-les mégalithes-les VIMANAS-la fin atomique de la première civilisation-les juifs batards des non-terrestres. 23 pages. Grand format d'une lecture captivante. Prix : 10 Frs

LA BRETAGNE REELLE et son supplément KELTIA, organe de recherche d'un celtisme moderne, citons : Le terrorisme religieux - celtisme et ère du Verseau - ainsi qu'une importante revue de presse.

MUNIQUE...COMMUNIQUE...COMMUNIQUE...COMMUNIQUE...COMMUNIQUE...COM

Nouvelle adresse de PSYDELGRAPH " PSYCHO DELTA GRAPHOLOGIE " BP 121 10 Av. des Platanes
69300 CALUIRE Tél: 23 - 51 - 04

Ouverture en plus de la graphologie d'un service de MORPHO-PSYCHOLOGIE et de CARACTERIOLOGIE

" Un homme est sage quand il recherche la sagesse, fou quand il croît l'avoir trouvée "

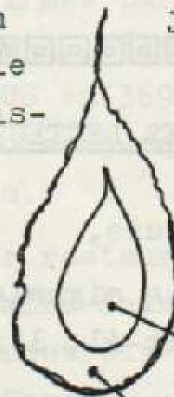
LE TALMUD

OVNI

UNE ENQUETE DU G.R.I.P.H.O.M.

Le témoin: Mr ROBIN Pierre
Domicile : Rue St Pierre 13005 MARSEILLE
Profession: électricien
Né le 17-07-1925
Enquête du 18 avril 1977

"J'ai vu un phénomène dans le ciel de MARSEILLE, je regardais à la télévision l'émission la tête et les jambes, vers 21 H 35, une violente lueur rouge a attiré mon regard vers la porte-fenêtre de la salle de séjour, les volets métalliques n'étaient pas fermés. Cette lueur rouge se transforme en jaune vif au centre et en rose vif à l'extérieur, puis elle descend du ciel à une vitesse très grande, fait un rebondissement comme un ricochet et disparait au loin en quelques secondes derrière l'Hôpital de la Timone (mon champ de vision). Ma femme était là et a aperçu elle aussi cette lumière. Le ciel était étoilé et sans nuage. Je suis sorti sur le balcon pour voir si rien d'autre ne se passait, quelques minutes plus tard, un avion passa au-dessus de chez moi, avec ses feux verts et rouges clignotants. Revenu dans le salon, je me suis mis à transpirer, j'ai dit à mon épouse...Mais il fait bien chaud dans la maison...Mon épouse en a convenu, j'ai consulté le thermomètre, celui-ci marquait 26° , il était à ce moment 22 H. Cette température était anormale, l'immeuble est chauffé par chauffage central collectif et des sondes réduisent automatiquement la température. Quelques minutes après, la température est revenue à 21°, comme d'habitude. Je ne sais pas si cela a un rapport, mais je vous le signale. Pas de perturbation électrique ni de télé, la lueur avait une dimension d'une pièce de 1/2 Franc tenu à bout de bras. "



CET OBJET ETAIT FRANGE SUR LES BORDS, PAS DE BRUIT, PAS DE FUMEE NI DE SILLAGE



salle de séjour du témoin

trajectoire de l'objet

Hôpital de la Conception

Hôpital Timone

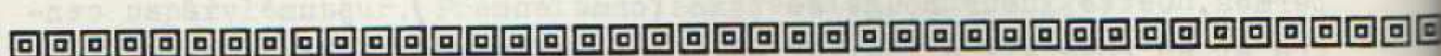
Réalisé avec la participation d'un de nos membres :

LA LOIRE DEFIGUREE

L'ouvrage 20 Frs à commander à l'adresse de la revue :

" LOIRE ECOLOGIQUE " BP 15
L'HOMME 42400 St CHAMOND

" A ROME, quand une personne absente et qu'on avait crue morte revenait dans sa patrie, on la recevait en observant certaines cérémonies. Cette personne ne rentrait pas dans sa maison par la porte ; mais par le toit, comme pour exprimer que c'était le ciel qui la rendait à sa famille et à ses pénates. "



UN DE NOS FIDELES LECTEURS NOUS ECRIT :

Messieurs,

Je vous signale la particularité curieuse: la TIARE PAPALE porterait, paraît-il, l'inscription suivante :

VIC AR IVS FILII DEI (Prêtre du fils de Dieu)

Or si l'on donne aux lettres ci-dessus qui figurent des chiffres romains, leur valeur et que l'on additionne, on obtient 666 qui est le nombre de la Bête dans l'Apocalypse de Jean (13-18).

"C'est ici la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence calcule le nombre de la Bête. Car c'est un nombre d'homme, et son nombre est six cent soixante six."

En effet, sachant que: V=5 , I=1 , C=100 , L=50 et D=500. On trouve bien 666.

-Quel est le lecteur érudit qui nous donnera son avis sur cette inscription et son interprétation numérique ?

-Depuis quelle époque existe-t-elle sur la Tiare Papale ?

-Qui le premier a donné cette traduction cabalistique ?

Mr DANIEL FAYET
Résidence Soleil Levant
RIORGES 42300 ROANNE

L'ÉLECTION DES PAPES

Ce nom de PAPE (qui veut dire Père, d'où l'expression Saint-Père) n'est réservé aux successeurs de Saint-Pierre que depuis GREGOIRE VII et le concile de ROME en 1703 ; ce tire était donné primitivement à tous les évêques. On retrouve l'expression de "seigneurs papes" dans les écrits de Saint-Sidoine à propos des évêques.

Au début de l'ère chrétienne, les évêques étaient élus par les fidèles et le clergé. Cette règle prévalut sur la décision de Saint-Pierre de désigner Saint-Clément comme son successeur. Ce dernier ne devint donc PAPE qu'après LINUS et CLETUS.

Cette règle, à nouveau confirmée par le trente deuxième concile d'ANTIOCHE fut observée jusqu'à l'élection simultanée des deux Papes rivaux : DAMASUS et URSICINUS en 369. Les nombreux partisants des deux Papes créèrent des émeutes jusque dans les églises, et furent la cause de nombreuses morts.

L'empereur VALENTINIEN, pour restaurer l'ordre public, se prononça pour DAMASUS (avec pour secrétaire Saint-JEROME). A partir de cette date, le pouvoir impérial contrôle les élections et confirme (contre redevance) l'élection du Pape.

A la décadence de l'Empire, les Papes CONSTANTIN III et BENOIT II remettent en vigueur l'élection par les fidèles.

ADRIEN abandonne à CHARLEMAGNE l'élection au Saint-Siège.

Louis le DEBONNAIRE se démet de ce privilège sous PASCAL 1er. LEON VIII le rend à son protecteur OTHON 1er qui le transmet jusqu'à HENRI IV.

GREGOIRE VII le reprend en 1073. Etc...

Au quatrième concile de LATRAN, NICOLAS II avait décrété que l'élection des Papes se ferait par les Cardinaux (CARDO, gond des portes de l'église) approuvés par le clergé et le peuple.

" Que les Cardinaux évêques traitent ensemble de l'élection avec beaucoup de soin, qu'ils s'adjoignent les cardinaux clercs du Christ, et que le reste des clercs et du peuple vienne approuver la nouvelle élection. "

GREGOIRE X, par un décret, ordonne que les Cardinaux s'enfermeront sous une même clef (CLAVIS, d'où Conclave) dans le palais du Pape décédé ; sans muraille, cloison, ni tapisserie qui les séparent les uns des autres, sans aucun rapport avec le dehors pendant l'élection. Ils recevront leur nourriture par une fenêtre ou par un tour, comme dans les cloîtres des religieuses. Si en trois jours ils n'ont pas fait un choix, il ne leur sera plus accordé qu'un seul plat à dîner, un seul à souper ; en cas de prolongation, on les réduira au pain, au vin et à l'eau jusqu'à l'élection.

CLEMENT IV prévu des cellules et une table moins sévère. Le quarantième concile de CONSTANCE ordonna la présence exceptionnelle de six prélats et autres ecclésiastiques de chacune des grandes nations catholiques (ITALIE - FRANCE - ESPAGNE - ANGLETERRE - ALLEMAGNE) ; sous cette forme, se firent les élections de MARTIN V en 1417 et de FELIX V en 1439 ; ce dernier abdiqua sans fixer un mode d'élection des papes.

La Constitution de GREGOIRE X fut abrogée et le suffrage rendu au peuple et au clergé.

CELESTIN V rétablit le conclave par une ordonnance qui fut insérée dans les DECRETALES de BONIFACE VIII.

GREGOIRE XV fit préparer par une commission de cardinaux un réglement qu'il promulga dans une bulle que tout cardinal à sa promotion, tout pape à son avenement, et lors de sa mort, tout le sacré collège jurent d'observer.

Le Concile de Lyon donne le chapeau rouge aux cardinaux (sous INNOCENT IV) dont une bulle de GREGOIRE XV confirme l'importance de leur fonction.

"JESUS, en choisissant pour vicaire Saint-PIERRE qui l' avait renié, nous apprend combien d'activité, de précaution et de soin nous devons apporter à l'évolution de tous les pasteurs, afin de les choisir bons et sûrs, et principalement à celle du successeur du Bienheureux PIERRE, lumière du monde, docteur des peuples, pasteur des pasteurs."

"Qu'il ne soit permis à aucun des hommes de briser cette page de nos statuts, décrets et déclarations, mandements, enchainements, volonté, avertissements, exhortation, obsécration, défense, ordonnance et suspension, ou d'y contrevenir par une audace téméraire. Mais si quelqu'un entreprend d'y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du DIEU Tout Puissant et des Bienheureux apôtres PIERRE et PAUL."

Il existe également un usage peu connu : c'est l'élection par compromis.

Les conclavistes donnent délégation à 3 cardinaux pour choisir un pape, promettant de reconnaître pour souverain pontife celui que les cardinaux compromissaires auront élu.

Cette forme d'élection fut peu utilisée depuis que l'un des compromissaires BALTHAZAR COSSA se créa pape lui-même "personne n'étant, disait-il, plus capable que lui d'une telle charge."

Nous ne parlerons pas de l'élection telle qu'elle est pratiquée de nos jours, nous venons d'en vivre deux et la presse ne fut pas avare de détails.

D'APRES DOCUMENTS D'ARCHIVES

MONNAIES



DE CUIR

Des fragments de cuir d'une grandeur déterminée, auxquels une marque particulière adoptée par le gouvernement donnait une valeur, circulaient encore en 1833 dans la petite ville de VALDIVIA, au CHILI : elles y remplaçaient le papier monnaie. On ne l'a jamais admise dans les autres cités du CHILI.

Nous rappellerons à ce sujet que plusieurs numismates parlent d'une monnaie de cuir garnie au centre d'un petit clou d'argent, qui aurait été jadis en circulation dans notre pays.

DE PAILLE

Elle avait cours avant 1694 dans les possessions portugaises d'ANGOLA, et consistait en petites nattes tissées avec une espèce de paille, auxquelles les noirs donnaient le nom de LIBONGO.

La substitution de la monnaie de cuivre à cette monnaie bizarre faillit amener une révolution et causa plusieurs morts.

" La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort "

BICHAT

LES NOMS DIVINS DE LA BIBLE

"Moïse dit à Dieu : J'irai donc vers les enfants d'Israël, et je leur dirai : le Dieu de vos pères m'envoie vers vous. Mais, s'ils me demandent quel est mon nom, que leur répondrai-je ?
Alors Dieu dit à Moïse : Je suis celui qui suis. Et Il ajouta : c'est ainsi que tu répondras aux enfants d'Israël : celui qui s'appelle "JE SUIS" m'a envoyé vers vous.
... Voilà mon nom pour l'éternité, voilà mon nom de génération en génération" (Exode 3 : 13 à 16).

Mais malgré l'affirmation de la divinité elle-même quant à son nom réel, on trouve, dans l'Ancien Testament, plusieurs noms divins.
Pourquoi cet état de choses ? Ces noms s'appliquent-ils, eux-aussi, à cette divinité qu'on nous dit impérieusement n'être qu'unique et la seule véritable ? Non !

On a beau nous meurtrir les oreilles en essayant de nous faire admettre que pour se distinguer des nombreuses fausses divinités, le vrai Dieu, le seul, s'est donné un nom propre afin de se différencier de tous les autres dieux, on ne peut que croire la vérité : il n'y a pas de Dieu unique et véritable.

Alors les divers noms que l'Ancien Testament donne à la divinité qu'il a fait connaître et élever au-dessus des autres, sont ceux de plusieurs divinités ? Oui !

Le progrès des Hébreux, commençant par le polythéisme, continuant par l'hénothéisme, et arrivant au monothéisme, ne fut pas un développement conceptuel inintèrrompu et continu. Ils subirent bien des régressions dans l'évolution de leurs concepts de la Déité.

En se faisant une conception de la Déité, l'Homme commença par y inclure tous les dieux ; ensuite il subordonna tous les dieux étrangers à sa déité tribale, et enfin il les exclua tous sauf le Dieu de valeur finale et suprême.
Ainsi, les Hébreux synthétisèrent tous les dieux dans leur concept plus sublime du Seigneur Dieu d'Israël.

La culture créée par le peuple Israëlite influença plus tard la civilisation européenne. La religion la plus répandue en Europe, le christianisme, naquit sous l'ascendant de la religion judaïque dont elle assimila divers éléments.
Comme la religion d'Israël et celle de Juda étaient issues de la même structure sociale et religieuse que celle des Phéniciens (tribus et clans), elles contiennent toutes deux beaucoup d'éléments communs.
On pourrait même dire que le Christianisme descend plutôt des anciennes croyances phéniciennes que celles des Hébreux.

La religion phénicienne, comme toutes celles de l'Orient antique, se caractérisait par la coëxistence du culte officiel et du culte populaire, essentiellement agricole. La religion d'Etat et celle du peuple se rejoingnaient en un point : le culte des dieux de la végétation et de la fécondité.

Le Baal et la Baalat de chaque royaume phénicien étaient vénérés non seulement comme protecteurs du pays, mais comme dieux de la fécondité et des plantes. On attribuait ces mêmes fonctions à Adonis aussi bien qu'à Aleyin, Melkarth, Astarté et Anat. La fête principale du culte officiel célébrait partout le début des travaux agricoles et se rattachait au mythe de la réssurection ou de l'apparition du dieu des plantes et de la fécondité.

Dans la religion du peuple, la première place appartenait aux cultes agricoles, consacrés aux "dieux bienveillants" de la pluie, de la fertilité du sol, des labours et des semailles, des récoltes, de la moisson, du blé et du vin. Selon la mythologie populaire, ces divinités "naissaient" ou apparaissaient pendant la saison des travaux champêtres ; il en allait de même pour le "fils de la mer" Aleyin, dispensateur des pluies, qui survenait avant les semailles et triomphait du dieu de la sècheresse Môt. Le labour et les semailles, la moisson et la cueillette des fruits s'accompagnaient de rites magiques qui en "assuraient" le succès.

Tous ces rites s'accomplissaient collectivement dans les communautés. Il en était de même chez les Israëlites. Le dieu principal de Juda s'appelait Yahve, celui d'Israël Shaddaï. A part ces divinités, on adorait Shalem, dieu du bonheur, Astarté, déesse de la fécondité, et bien d'autres.

Ainsi, et comme la religion populaire avait un caractère agricole très prononcé, il y avait parmi les dieux hébraïques nationaux : Shemesh (le soleil), Dagan (dieu du blé) et on adorait la Terre surnommée la Mère de toute vie.

Chaque communauté possédait en outre son dieu local, Baal ("Seigneur"), dispensateur direct du pain, de l'huile et du vin.
A ses débuts, le dieu de Juda, Yahvé, personnifiait les forces redoutables des monts et des régions désertiques (1) et passait pour la divinité de la tempête et des pluies, porté sur les nuages. Lors de la prépondérance de Juda sur Israël et à l'avènement de la dynastie judaïque, Yahvé fut élevé par les prêtres au rang de Créateur du monde (ciel, terre, plantes, animaux et hommes), et protecteur du royaume et du roi.
La mythologie et les légendes présentent Yahvé comme le guide, le conseiller, le juge et le père nourricier de son peuple, auquel il accorde ses faveurs, donne le pain, l'huile et le vin, et qu'il châtie au besoin. Il gardera jusque dans la société divisée en classes, les traits spécifiques du dieu de tribu judaïque.

Si le lecteur a bien compris les données qui précèdent, il connait alors les fondements des Noms révélés par l'Ancien Testament, et que des interpolations tardives ont attribués à tort à la divinité judaïque.
Ces mots qui sont : El, Elohim (singulier Eloha), Elyon, Shaddaï, Adonaï, Ehieh, le Tetragramme (Yahvé). Voyons-les.

(1) Comme nous le verrons plus loin, Yahvé est sorti d'une région désertique.

Elyon (Elioum en phénicien) était le nom propre d'une divinité première et très ancienne des Phéniciens. Son épouse s'appelait Bérouth (Beyrouth) et leur demeure se trouvait près de Byblos.
D'après "l'Histoire Phénicienne" de Sanchaniathon, de ce couple primordial naquit Epigeios ou Autochton, qu'on traduit en latin par Uranus (le ciel).

En grec, Elyon signifie "Hypsistos" (le Très-Haut).
Plus tard, Elyon entrera habituellement en composition avec les noms El, Elohim, et même Yahvé.
Melchisédek, roi Cananéen de Salem, était prêtre d'El-Elyon (Génèse 14 : 18/20).
Comme nous allons le voir bientôt, El était le fils d'Elyon et il équivalait à Saturne (latin).
Melchisédek était donc prêtre du culte de Saturne, fils d'Uranus qui, associé à son père, ne formait donc qu'une seule entité.
C'est sous ce même vocale qu'Abraham invoque le vrai dieu (Génèse 14 : 22) mais qui n'était pas spécifiquement le dieu auquel Abraham croyait.
La suite du récit nous dira, en effet, que celui-ci se nommait Shaddaï.

El, père des dieux, était le dieu suprême et l'un des plus ancien des Sémites occidentaux et plus précisement des Phéniciens.
Mais avant de s'appeler ainsi, il se nommait Beelsamen et devint ensuite Hel (Saturne en latin), puis Il = El.
Il était le fils d'Autochton (Uranus) et de Ghé, épouse et propre soeur d'Uranus. El (Hel) est le nom sous lequel les patriarches ont connu Dieu.
Le Dieu principal des Phéniciens.
C'est à ce dieu que Jacob éleva un monument et à qui il fit un voeu après sa vision de l'échelle (Genèse 31 : 13).
Toujours d'après "l'Histoire Phénicienne", les alliés de Saturne (Hel) furent appelés par ce dieu, Eloïm.
Elohim (Eloïm) est le pluriel de Eloah (arabe Ilah), amplifiation de El.

Il n'est donc pas difficile de comprendre que l'Elohim ou les Eloïm (Dieu ou Dieux) des Hébreux, et le dieu El (Saturne) et les Eloïm (les compagnons de Saturne) ne sont que même nature.

Le peuple hébreu fut initié dans les concepts religieux phéniciens, dont il s'adjuja plus tard les mythes en les transformant. Les créateurs du monde, les Elohim (Eloïm) ou dieux ne sont autres que les héros dont nous parle Sanchaniathon.

Shaddaï est un nom sémite. Il est lui aussi toujours en composition avec El - El-Shaddaï- et signifie le dieu de la montagne. Mais avant d'être en composition avec El, il désignait un dieu du culte phénicien et était très ancien.
Il date du temps où le peuple qui allait prendre le dénominatif de la terre qu'il allait occuper -la Phénécie- n'avait pas encore quitté le pays ancestral.
Du temps, où ce peuple s'était adjoint la couleur rouge de son sol, en se désignant sous le terme de "Peuple Rouge".

Quand les Phéniciens étaient encore des Mymyarites.
Les Phéniciens étaient des arabes, et leurs descendants actuels les Libanais, le sont également.

Shaddaï était donc une divinité arabe. Shaddaï signifiant "Montagne" et par extension, ce qui est élevé, Shaddaï était donc le "Dieu de la Montagne" de la Roche ou de la Pierre.
Mais c'était un dieu familial, le dieu du clan, de la tribu, dont il tient en mains les destinées. Shaddaï, c'était le Dieu d'Abram.
"Je suis le Dieu Tout-Puissant" (El-Shaddai - Genèse 17 : 1).

Abram ne pouvait en aucun cas invoquer le nom YHWH. celui-ci n'ayant pas encore été révélé à son époque. Quand nous lisons ce nom à l'époque de ce patriarche, nous nous trouvons là en présence de quelques uns des nombreux anachronismes récélés par l'Ancien Testament.
Shaddaï était donc le Dieu d'Abram, mais avant que le patriarche Araméen ne connaisse le fameur Melchisédek. Après cette connaissance Shaddaï sera abandonné au profit, d'abord de Shaddaï-Elyon, puis d'Elyos enfin d'El-Elyon.

Le mot Adonaï signifie "Seigneur". Adonaï, c'est Adonis, encore un dieu principal des Phéniciens. Après le retour d'exil, ce mot fut substitué peu à peu dans le lecture de la Bible, du mois des rouleaux de la Thora, à celui de YHWH, devenu désormais inéffable. Plus tard, lors de la vocalisation des textes des rouleaux, afin de rappeler la lecture obligatoire on plaça les voyelles d'Adonaï (é,o,a,) sous les consonnes du tétragramme (YHWH) ; lues ensembles, voyelles et consonnes donnèrent en français le barbarisme Jéhovah.
On trouve dans le texte biblique non vocalisé, les formes suivantes : YHWH, YV, YH, et YHV.
Les trois dernières formes se prononcent YO, YAH, YAHOU ou YAHO parce qu'elles entrent en composition dans des mots théophores dont on connait la prononciation, ou parce qu'elles se trouvent transcrites en grec sur des ostraka. Ce sont des formes brèves de la première qui, est, elle, la forme longue.

YHWH n'est jamais prononcé par les juifs et dans la plupart des "Thoroth" on le trouve écrit, non pas en araméen carré, mais en phénicien (toujours ce peuple), tant il y a de terreur autour de lui. Quand on la trouve vocalisée, l'ensemble donne un barbarisme jamais prononcé parce qu'il est composé des consonnes du tétragramme sacré auxquelles on a adjoint les voyelles du mot Adonaï servant dans la lecture liturgique à remplacer le nom indicible de Dieu.

D'après la Bible, c'est dans un buisson que la divinité hébraïque (du moins devenue hébraïque) révéla ce fameux et mystérieux nom : Ehyeh asher Ehyeh (Je suis celui qui suis). C'est l'essence même du verbe être, qui, à la troisième personne, prend la forme IEVE (il est).
Quand la divinité de l'Ancien Testament parle d'elle, elle emploie la première personne de l'imparfait (= notre présent) du verbe être, peut-être au mode causatif : "je suis" (= Ehyeh).
Je suis, serait donc le nom même de Dieu, et en ce cas ce serait l'Etre subjectif à la première personne du singulier.
Le nom Ehyeh signifie donc MOI. Ce mot ayant donné naissance au mot grec se traduisant par toujours, il veut donc dire également toujours, c'est-à-dire l'éternité. Le combiné nous offre alors : MOI TOUJOURS ou MOI L'ETERNITE.
Autrement dit : que lui pour toute l'éternité, pour tous les temps.

Toujours d'après la Bible, ce serait à Moïse que la divinité aurait révélé son nom, son vrai nom -YHWH JE SUIS- or, une inscription sur le temple de Delphes dédié à Apollon, on lisait : EI ("il est").

D'autre part, les Phéniciens connaissaient un dieu YO, l'un des fils d'El et d'Elat.
Les Quénites (descendants de Caïn) suivaient le culte de YHWH, bien avant que le Tétragramme ne soit révélé par Moïse. C'est d'ailleurs dans l'un de leurs clans, que Moïse prendra femme, et c'est après avoir connu et adoré leur divinité que le grand législateur prendra conscience de sa vocation et rêvèlera le nom YHWH.
Ce nom, qui, d'après la tradition, est un nom imprononçable, car le langage humain est trop faible pour rendre la puissance du verbe Etre. Puisque ce serait la Puissance même du Dieu, incrée et créateur, la puissance du Verbe par excellence, la vibration primordiale et ultime dont toute existence est issue.

Car le nom n'est pas indifférent. Il exprime l'objet ou la personne, soit dans sa nature, soit dans l'une de ses qualités. Dès lors, que l'on connait le nom de quelqu'un, en particulier celui d'une divinité, c'est avoir le pouvoir même sur elle et d'elle.
Et nous, les hommes, nous possèdons ce pouvoir, car nous sommes tous des Dieux.

Ainsi, à chaque fois qu'un être humain dit : "Je suis", il prononce le Nom divin, le Nom créateur. Quand nous disons : "je suis" heureux, nous créons le bonheur ; nous sommes un Dieu. Quand nous disons : "je suis" malheureux, nous créons le malheur ; nous sommes Dieu. Quand nous disons : "je suis" fatigué, nous créons la fatique, nous sommes encore Dieu. Quand nous disons : "je suis" énervé, nous avons créé l'énervement ; nous sommes toujours Dieu.
Et celà à l'infini et toujours.
Et quand nous disons : "je suis" Dieu, nous créons Dieu et nous sommes des Dieux.

Ainsi nous pouvons nous parer du premier Nom : Ehied (MOI TOUJOURS) - MOI = JE SUIS - TOUJOURS = A L'INFINI.

Nous pouvons toujours être et créer, toujours et par la parole tel le Dieu Biblique qui n'est autre que nous-même.

Car l'homme est énergie.

Il est un Dieu.

Il est Dieu.

Il est le Tout.

Il est Tout.

SERGE XIFRE

o o o o o o o o o

Nous avons reçu...

LA REVUE DU MAGNETISME ET DU PSYCHISME : 1 Rue Moulin de GARANCE
59800 LILLE

LA TRIBUNE PSYCHIQUE : 1 Rue des GATINES PARIS XX

" Assieds-toi de travers si tu veux, mais parle droit. "

PROVERBE TURC

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
47ème séance
tenue le
vendredi 8 décembre 1978
à 11 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47ème SEANCE

Président : M. PIZA-ESCALANTE (Costa Rica)

SOMMAIRE

LA SEANCE EST OUVERTE A 11 H 50

POINT 126 DE L'ORDRE DU JOUR : CREATION D'UN ORGANISME OU D'UN DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CHARGE D'ENTREPRENDRE ET DE COORDONNER DES RECHERCHES SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES ET LES PHENOMENES CONNEXES ET DE DIFFUSER LES RESULTATS OBTENUS (suite) (A/33/141, A/33/268, A/SPC/L.20)

-----

1. Le PRESIDENT rappelle qu'à la 35ème séance de la Commission, le 27 Novembre, le Premier Ministre de la Grenade a fait une déclaration sur ce point de l'ordre du jour et a présenté le projet de résolution A/SPC/33/L.20 dont sa délégation est l'auteur. A l'issue de consultations approfondies, les délégations sont parvenues à un accord sur un projet de décision que la Commission pourrait, semble-t-il, adopter par consensus et qui a été distribué en tant que document de travail N° 1 sur le point 126.

2. M. GRIFFITH (Grenade) précise que le document de travail N° 1 n'a pas pour but de remplacer le projet de résolution A/SPC/33/L.20. Ce document vise plutôt à l'adoption officielle de mesures provisoires destinées à permettre l'examen futur de ce point d'une manière jugée satisfaisante par tous les Etats Membres. Cette méthode correspond parfaitement à la position dont ne s'est jamais départie la Grenade et qui ressort des déclarations faites devant la Commission par son Premier Ministre, Sir Eric GAIRY, et par son Ministre de l'Education, M. WELLINGTON : la Grenade est toujours disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concerne le point 126 de l'ordre du jour. Tout en réaffirmant que la recherche portant sur les phénomènes extra-terrestres, y compris les objets volants non identifiés, incombe à la communauté mondiale, elle est consciente des difficultés qu'éprouvent les Etats Membres à traiter de questions qui peuvent sembler controversées à certains et apparaître à d'autres comme un sujet nouveau et passionnant. Etant donné que cette question est relativement nouvelle à l'Organisation des Nations Unies, la délégation grenadine est disposée à entretenir, à l'échelon de la Commission ou sur une base individuelle, un dialogue avec chacun des Etats Membres afin d'éveiller en eux un intérêt aussi vif que celui que manifestent les scientifiques, les chercheurs et le grand public, et de progresser véritablement sur la voie de la coopération dans ce domaine.

3. Si le projet de résolution A/SPC/33/L.20 a bénéficié d'un appui dont la délégation granadine se félicite, il n'en est pas moins clair que les discussions doivent se poursuivre sur cette question avant que l'Organisation des Nations Unies ou un de ses organes ne soient chargés d'effectuer les recherches envisagées. Certaines délégations n'ont pas jugé opportun de soutenir le projet de résolution : toutefois, les conseils qu'elles ont prodigués et la bonne volonté dont elles ont fait preuve lors de l'élaboration du document de travail ont été extrêmement encourageants et permettant d'augurer que ce dernier texte pourra être adopté par consensus.

4. Le document de travail recommande simplement que l'Assemblée générale prenne note des déclarations faites et des projets de résolution présentés par la Grenade à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions concernant des objets volants non identifiés et des phénomènes connexes, et invite les Etats Membres intéressés à coordonner à l'échelon national la recherche scientifique portant sur la vie extra-terrestre et à informer le Secrétaire général des résultats obtenus. Il est clair qu'aucune tentative n'est faite dans ce document en vue de contraindre les Etats Membres à prendre position.

5. Il est également envisagé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa prochaine session, autorise la Grenade à faire un exposé sur la question étant donné que le projet de résolution A/SPC/33/L.20 appelle la coordination, sous l'égide de ce Comité, de la recherche portant sur la vie extra-terrestre, y compris les objets volants non identifiés.

6. Le Premier Ministre de la Grenade est convaincu de l'efficacité de la recherche sur les objets volants non identifiés, qui intéresse l'ensemble de l'humanité et doit faire partie intégrante des efforts déployés par l'homme pour résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques du monde. Le document de travail dont la Commission est saisie devrait donc pouvoir bénéficier du soutien inconditionnel des délégations.

7. Le PRESIDENT donne lecture du document de travail N°1 sur le point 126 dont le texte suit :

"La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale l'adoption du consensus suivant :

L'Assemblée générale a pris acte des déclarations faites et des projets de résolution présentés par la Grenade à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions concernant des objets volants non identifiés et des phénomènes connexes.

L'Assemblée générale invite les Etats Membres intéressés à prendre les dispositions voulues pour coordonner, à l'échelon national, la recherche scientifique et les enquêtes portant sur la vie extra-terrestre, y compris les objets volants non identifiés, et à informer le Secrétaire général des cas observés, de la recherche et de l'évaluation de ces activités.

L'Assemblée générale prie le Secrétaire Général de transmettre le texte des déclarations de la délégation grenadine et la documentation pertinente au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin que celui-ci puisse les examiner à sa réunion de 1979.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique autorisera la Grenade, à sa demande, à présenter ses vues au Comité lors de sa prochaine session. Les délibérations du Comité seront consignées dans le rapport qu'il soumettra à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-quatrième session".

8. Le projet de décision est adopté par consensus.

LA SEANCE EST LEVEE A 12 H 5

(Réf. : Henry DURRANT/78)

N.D.L.R. : L'île de GRENADE de l'archipel des Grenadines fait partie des îles "sous le vent" au nord des côtes du VENEZUELA, dans la mer des CARAÏBES.

Enquête du G.R.I.P.H.O.M.

Enquête de Monsieur BEDET et Monsieur SERINI effectuée le 22.2.1978 ; décodage au magnétophone, copie conforme au témoignage. Il s'agit d'un attérissage awec deux humanoides.

Date 24 juillet 1977.
phase lunaire quartier st (e) christine
carte michelin 81 échelle 1/200.000 ème
ville principale ST-ETIENNE-LES-ORGUES et VOLONNE. Pli 15 et 16 Alpes-de-Haute-Provence

Les faits : Nous sommes sur une petite route nationale N° 951 entre le pays de Cruis et Mallefougasse, le 24 juillet 1977. Il est entre 22 H 30 et 22 H 45. J'étais avec ma femme en voiture, nous avions soupé dans ma famille et nous rentrions chez nous. Nous sommes sur la route assez sinueuse la N° 951 entre Cruis et le pays suivant Mallefougasse. Soudain à la sortie d'un virage, une énorme lumière éclairait sur le côté de la route entre les arbres et en contre-bas. Cela faisait un espace dégagé et cette masse de lumière était posée à terre ; il y avait comme un éclairage plus intense à l'intérieur de cet objet de lumière, et devant, deux hommes. Aussitôt, je ralenti, mais ma femme est soudain prise de panique, et veut partir le plus vite possible tellement cette chose ne semblait pas naturelle.

Les enquêteurs : "écoutez madame et monsieur, désirez-vous l'anonymat car nous allons publier votre témoignage qui est très intéressant" ?

Réponse : "Cela nous est égal puisque vous nous dites que cela aura plus de poids à votre enquête. Vous savez Monsieur BEDET je n'ai rien à cacher, nous n'inventons pas c'est la stricte vérité. Bon dans ce cas nous allons voir en détail ce qui m'intéresse vivement.

Enquêteurs : "donc vous vous appelez Monsieur GAIRAUD Auguste. et vous madame GAIRAUD Madeleine - joli nom - merci...

E : votre domicile ?

Réponse : Marseille

E : vous avez une voiture à essence ?

R : oui

E : lequel de vous deux a vu en premier cette lumière ?

R : Oh je crois tous les deux ensembles ; c'était tellement éclairé et en pleine nuit, on ne pouvait pas le manquer.

E : je peux vous demander votre occupation ?

R : nous sommes commerçants à Marseille

E : Dites-moi vous savez que c'est formidable vous avez eu une illumination de l'au-delà

R : mais Monsieur BEDET nous avons vu comme je vous vois

E : oui, je plaisante, je voulais dire une situation que bien des ufologues envient.

R : peut-être mais nous n'avons rien voulu

E : comment étaient les conditions météo ?

R : très bonnes, il faisait bon, on voyait les étoiles

E : pouvez-vous évaluer la grosseur de l'objet lumineux

R : Monsieur GAIRAUD : j'ai évalué environ de 7 à 8 mètres de long

E : cette lumière était comment ?

R : une lumière incroyablement lumineuse qui faisait mal aux yeux

E : de quel genre... de quelle couleur ?

R : on aurait dit du blanc et bleu mélangés dit madame GAIRAUD ... Monsieur GAIRAUD : vous avez vu de la soudure au chalumeau et bien on aurait dit ce bleu de la flamme, mais très intense

E : plus intense cela est peut-être dû à la masse importante , et une flamme de chalumeau on peut la regarder sans danger ?

R : oui toute la masse était de cette couleur

E : et cela vous faisait comment aux yeux ?

R : et bien mal aux yeux, avec des petites larmes qui coulaient celà nous faisait regarder à travers les cils

E : celà devait être plus puissant qu'une flamme de chalumeau, plutôt soudure électrique ?

R : oui, c'est celà que je cherchais, comme de la soudure électrique vous avez raison

E : et toute cette masse était de la même couleur ?

R : oui toute çà éclairait les arbres et jusqu'à la route

E : vous avez dit tous les deux avoir vu des hommes, combien ?

R : oui, il y avait deux hommes debouts devant l'objet et de chaque côté de celui-ci

E : pourquoi dites vous des hommes ?

R : ils étaient debouts avec des jambes, des bras, une tête... enfin comme nous ici

E : bon disons, ils avaient la forme humaine ?

R : oui de forme humaine comme vous et moi, nous les avons bien vus

E : les traits de leur visage étaient comment ?

R : non on ne pouvait pas voir leur visage à cause de cette lumière

E : et vous Madame GAIRAUD ?

R : non moi non plus je n'ai pas vu leur visage, mais je distinguai ces deux hommes qui étaient éclairés par la lumière mais plus sombre

E : où se tenaient-ils ? (2ème question)

R : un peu en avant et de chaque côté de l'objet

E : quelle grandeur avaient-ils ?

R : Monsieur GAIRAUD : "oh 1,60 m ou 1,65 m" Madame GAIRAUD : "de la taille courante, tenez comme vous environ"

E : Monsieur BEDET se met debout : "vous savez combien je mesure ?"

R : oh peut-être 1,65 m ou 1,67 m

E : je mesure 1,63 m c'est pas mal Monsieur GAIRAUD, à quelle distance était l'objet ?

R : j'estime à environ 40 m ou 45 m à peu près

E : la nuit c'est difficile, les humanoides portaient-ils des vêtements ?

R : oui certainement ils avaient comme une combinaison de mécanicien

E : ils étaient en panne avec leur engin... on rit un peu...

R : on aurait dit des silhouettes comme des pilotes d'avion avec un casque un peu gros sur la tête

E : avaient-ils quelque chose à leur ceinture, ou sur leur vêtement ?

R : non je ne me souviens pas avoir vu quelque chose

E : Monsieur GAIRAUD votre voiture est-elle tombée en panne ?

R : non j'ai ralenti et me suis presque arrêtée en face de l'objet

E : alors vous avez assisté assez longtemps à ce phénomène ?

R : je vais vous dire nous avons été surpris, puis ma femme a eu peur et me disait de partir

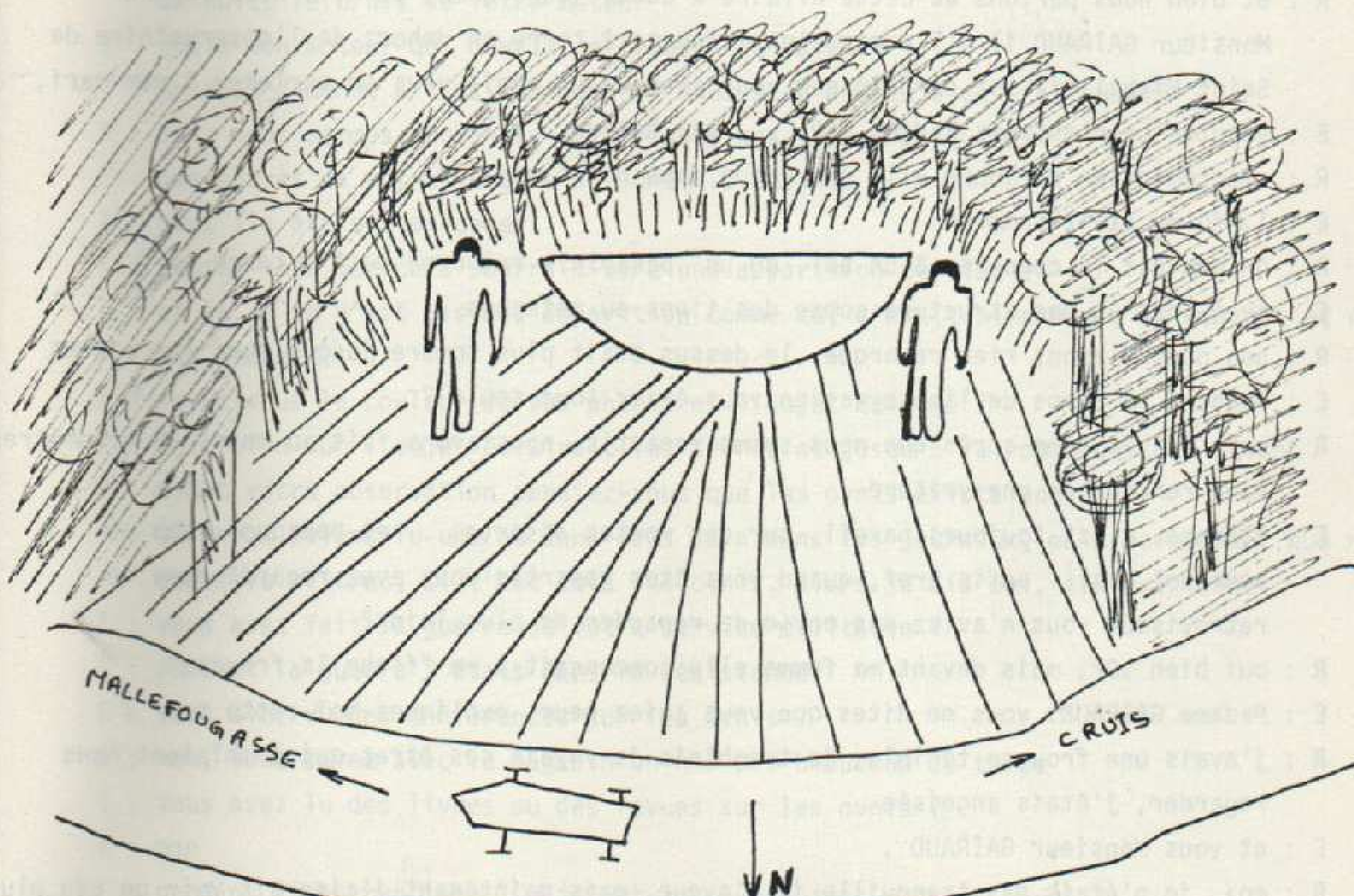


Schéma d'après le témoin

E : comment vous sentiez-vous Monsieur GAIRAUD ?

R : je regardais cet objet, et malgré l'étrangeté j'avais de la curiosité mais ma femme étant prise de panique, je repartais et nous sommes rentrés à la maison

E : je me mets à votre place, devant cette lumière rouge, vous avez pensé à un feu ?

R : non non non, ce n'était pas rouge, mais comme de la soudure électrique

E : vous avez raison vous avez dit au début bleu et blanc ? dites-moi Monsieur GAIRAUD vous avez dit que vous ressentiez de la curiosité, mais comment celà ?

R : je n'étais pas tranquille, j'avais peur màiscurieux en même temps, et puis voyant ma femme "dans la pétoche" comme on dit à Marseille, j'ai remis en route, et j'ai filé tout simplement

E : et en regardant cette objet lumineux, vous ne pensiez pas à quelque chose ?

R : si je pensais à une expérience de l'armée ou de l'observatoire de Saint-Michel-de-Provence

E : et vous croyez qu'il y a des expériences ?

R : au premier abord, oui, et puis ici au magasin sur ces entrefaits, nous avons eu comme clients la Dame du Directeur de l'observatoire de Saint-Michel

E : ah oui... je connais ce Monsieur mais poursuivez ?

R : et bien nous parlons de cette affaire à cette jeune dame, et elle nous répond Monsieur GAIRAUD il n'y a pas d'expériences à terre en dehors de l'observatoire de Saint-Michel, il est certain que vous avez vu un ovni, vous en parlerez à mon mari.

E : écoutez ce n'est pas Madame FER..... par hasard ... ?

R : exactement en personne elle est venue dans notre magasin

E : la forme était comment

R : on pouvait la comparer à un bol, ou un parapluie retourné posé à terre

E : avez-vous vu une structure comme des tiges ou antennes ?

R : non nous n'avons rien remarqué, le-dessus était plus sombre jusque sous les arbres

E : pendant le temps de l'observation vous étiez tout seuls ?

R : oui, oui et même après que nous somme repartis, nous avons fait au moins 10 kilomètres sans rencontrer une voiture

E : étrange, c'est toujours pareil, sur des routes désertes... et pourquoi vous et pourquoi pas... enfin bref, quand vous êtes repartis vous avez regardé dans le retroviseur vous n'aviez pas envie de regarder de plus loin ?

R : oui bien sûr, mais devant ma femme elle commençait à me "fiche la frousse"

E : Madame GAIRAUD: vous me dites que vous aviez peur, expliquez-moi cette peur ?

R : j'avais une frousse térible, je tremblais je voyais ces êtres qui semblaient nous regarder, j'étais angoisée

E : et vous Monsieur GAIRAUD ,

R : moi, je n'étais pas tranquille je l'avoue, mais maintenant j'aimerais voir un peu plus peut-être je dis celà parceque je suis à la maison, mais j'aimerais en savoir plus, un peu comme de la curiosité

E : Monsieur et Madame GAIRAUD avez-vous des enfants ?

R : non pas d'enfants...

E : votre voiture a-t-elle marché correctement ?

R : oui, je n'ai rien remarqué de particulier

E : et votre radio de bord ?

R : je n'ai pas de radio dans ma voiture

E : pendant les nuits suivantes avez-vous bien dormi tous les deux ?

R : non, arrivés chez nous, nous n'avons pas fermé l'oeil, nous avons reparlé de cette chose, et puis nous avons eu mal aux yeux, ma femme plus que moi

E : avez-vous consulté un médecin ? pourquoi votre femme plus que vous ?

R : non pas de médecin, mais si cela avait duré oui, moi je porte des lunettes fumées pour conduire

E : des lunettes de vue ? faites voir un peu... (des lunettes fumées marrons ordinaires)

E : aviez-vous un animal dans votre voiture par exemple un chien ?

R : non rien du tout

E : avez-vous entendu du bruit autour de l'objet ?

R : non, rien de spécial

E : avez-vous entendu le bruit de la nature autour de vous ? exemple : grillons, oiseaux de nuit, le bruit de votre moteur

R : juste mon moteur qui devait se trouver au ralenti

E : je vous demande à tous les deux si vous êtes croyants et pratiquants

R : oui, nous sommes croyants, catholiques pas très pratiquants

E : les phares de votre voiture se sont-ils éteints ?

R : non, ils étaient en code

E : pensez-vous que cela pourrait-être une apparition de Dieu ?

R : et là... ce n'est pas une apparition comme cà, c'était bien réel, et concrêt et entr les arbres...

E : voyez-vous la couleur de vos phares et l'objet éclairé ?

R : oui, bien sûr l'objet éclairait les arbres et jusqu'à la route où nous étions

E : avant votre observation pensiez-vous que les ovnis existaient ?

R : oui nous avions lu une ou deux fois cela dans les journaux, mais maintenant que nous avons vu ce truc, si c'est cela les ovnis, alors je dis oui, ils existent...

E : vous avez fait la guerre ou votre service militaire ?

R : pendant la guerre j'étais dans la résistance

E : vous avez vu des conférences sur les ovnis ?

R : non, vous savez avec le magasin on n'a pas beaucoup de temps

E : vous avez lu des livres ou des revues sur les ovnis ?

R : non

E : pendant l'observation, l'objet et les humanoides ont-ils bougé ?

R : non nous n'avons rien remarqué... la lumière est restée de la même intensité

E : pouvez-vous estimer le temps de votre observation ?

R : oh, environ 30 secondes à 1 minute

E : quelle était la hauteur de l'objet ?

R : Madame GAIRAUD : "je pense la hauteur d'un camion" Monsieur GAIRAUD : "je dirais 2 mètres à 2,50 mètres environ

E : celà fait un beau volume... Y-avait-il des hublots ou ouvertures ?

R : non pas du tout il y avait que cette lumière et un foyer plus intense

E : vous avez été à la gendarmerie ?

R : non nous sommes rentrés à la maison le plus vite possible

E : vous avez gardé votre observation pour vous tout seuls jusqu'à aujourd'hui ?

R : non quelque temps après nous avons raconté à notre famille, et mon neveu Jean nous a dit qu'il avait vu lui aussi un engin en vol du côté de Manosque mais deux ans avant nous

E : vous êtes repassés aussitôt par cette route ?

R : non nous avons attendu plusieurs jours ma femme avait encore un peu la frousse

E : c'est dommage que nous n'avez pas pris plus de détails... dans la nature cela aurait permis de retrouver l'endroit

R : écoutez, vous faites de la voiture, et bien je me demande si vous étiez à notre place si vous auriez pris des relevés dans la nature, moi je n'ai pas pensé à cela

E : vous saviez qu'il y avait des organismes privés s'occupant des ovnis ?

R : non mais maintenant oui

E : comment vous nous avez trouvé pour faire cette enquêté avec vous ?

R : nous avions entendu parlé Jean-Claude Bourret sur les ovnis à la télé, on voulait lui écrire et une personne nous a donné votre adresse

E : il est dommage que ce soit maintenant, il n'y a plus de trace depuis le temps, nous irons faire un tour sur les lieux

E : aimez-vous la lecture, la musique ou la peinture ?

R : Madame GAIRAUD : "j'aime les belles choses de la nature" Monsieur GAIRAUD : "moi j'aime la musique classique, et l'opéra, mais nous n'avons guère le temps

E : vous aimez les animaux ?

R : oui, je les aime mais plutôt dehors qu'à la maison

E : vous pensez que la vie existe dans d'autres galaxies ?

R : oui, certainement la vie existe en dehors de la terre, oui j'y crois.

<u>Conclusion des enquêteurs</u> :

L'enquêteur Monsieur BEDET est allé sur cette route, a effectué à pied 5 à 7 km. Il fallait retrouver sur le côté de la route une distance de 40 à 45 m, ensuite un espace pouvant recevoir un engin de 7 à 8 m et de 2 à 2,50 m de haut ne touchant pas les arbres principalement des chênes à cet endroit. Trois endroits sont possibles sur cette route correspondant aux mesures approximatives. Et ceci plus bas que la route dans la directio-

Sud. Dans la direction nord de l'autre côté de la route il y a quelques villas, le terrain monte. C'est une région de cueillette de champignons règlementée par une carte journalière à prendre au village voisin. A part cette route il y a de la culture de blé, cette route est verdoyante. Tout autour la chaine de montagne des Alpes, il faut lever le nez pour voir les étoiles, et notre objet se trouve au sol.

Etude géologique :
Une source a été trouvée sortant des roches et allant vers l'un des endroits ou un objet pourrait se tenir. Le terrain sédimentaire est du génomanien inférieur et supérieur. IL y a une faille au contact anormal visible. Si l'on fait la route à pied, on rencontre quelques carrières en exploitation

Conclusion des enquêteurs :
Ces personnes ont très certainement vu quelque chose qui sort de l'ordinaire que nous pouvons mettre sur le compte des ovnis pour l'instant. Si vous avez suivi l'enquête, les questions (E) et réponses (R) des témoins, on peut voir les recoupements astucieux et les questions pour dérouter les témoins.
On peut dire qu'il ne s'agit pas d'avion, d'hélicoptère. Qu'il ne s'agit pas de la planète Vénus, bien souvent donnée en guise de conclusion, ou même de rêve soi-disant.
Les personnes témoins sont équilibrées mentalement et saines de corps au moment de cette enquête. Les principales villes entre cette observation sont Saint-Etienne-les-Orgues et Chateux-Arnoux sur la carte Michelin.

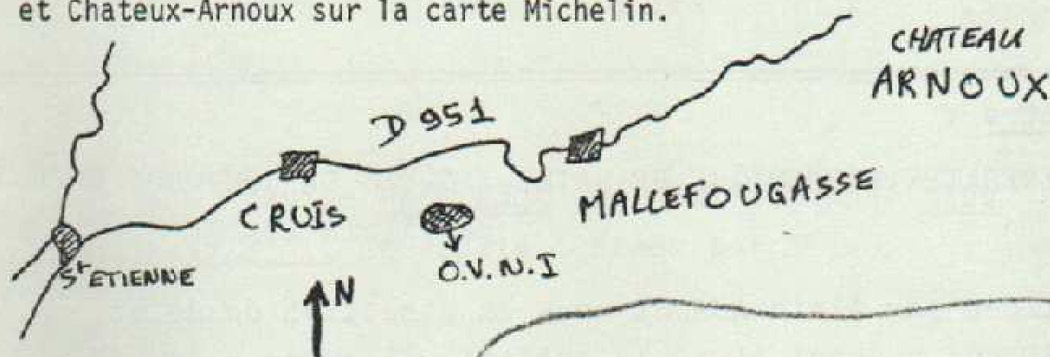
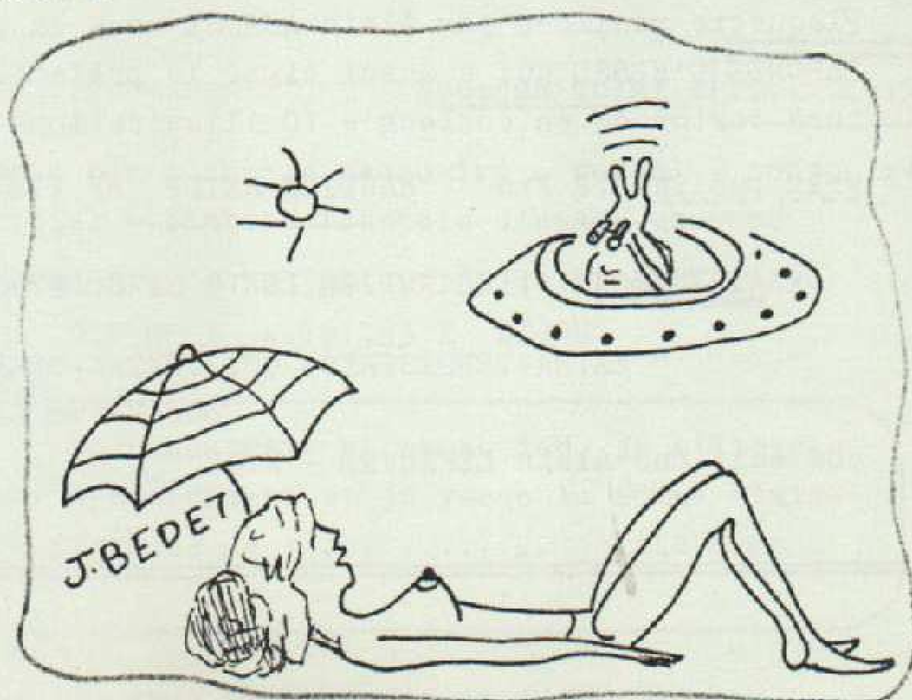


Schéma de la région



Nous informons tous les amis ufologues que le groupement GRIPHOM met en vente des bulletins sur sa technique de détection en ufologie intitulé: Appareillage de Recherche d'Amateur en Ovniologie par Jean BEDET... Il s'agit d'une série de 4 N° de bulletin... Tirage d'une cinquantaine par N°... Qui ne seront plus réédités. Nous y trouverons les débuts en ufologie jusqu'à maintenant, avec les déboires et les systèmes "D". Des explications très détaillées, et la fabrication pas à pas des appareils de détection, mesure et d'enregistrement. Notre ami, Jean BEDET, a mis sa gentillesse au service des amateurs bricoleurs en simplifiant au maximum. Cet énorme travail est mis gratuitement au service du groupement GRIPHOM. Ces bulletins sont imprimés à la main, feuille par feuille. Les 4 N° se suivent et constituts un ouvrage très spécial en ufologie. Notre groupement réinvesti cet argent pour compléter la station existante et intéressante puisque l'on y parle d'un système de communication avec les OVNIS pour 1979...

Vous pouvez commander le N°1 au prix de 12Frs (timbres poste acceptés) ou commander les 4 N° d'un seul coup qui vous seront envoyés au fur et à mesure, réglement par chèque banquaire ou C.C.P à:

Mr BEDET H.L.M La Rouguière N°1 13011 MARSEILLE ou

GRIPHOM BP74 13368 MARSEILLE CEDEX 4

A la même adresse: MACARON GRIPHOM en 3 couleurs pour 5FRS

Mr , Mme , Melle : ....

DEMEURANT : ....

....

A : .... CODE POSTAL : ....

COMMANDE LES N° DE L'INSOLITE CI-APRES :
(à me faire parvenir dès parution)

Numéros	Prix unitaire		Nombre		Prix total
1	6 Frs	x	.....	=	....
2	6 Frs	x	.....	=	....
3	6 Frs	x	.....	=	....
4	6 Frs	x	.....	=	....
5	6 Frs	x	.....	=	....
6	6 Frs	x	.....	=	....
7	6 Frs	x	.....	=	....
8	8 Frs	x	.....	=	....
9	8 Frs	x	.....	=	....
10	8 Frs	x	.....	=	....
11	8 Frs	x	.....	=	....
12	8 Frs	x	.....	=	....
13	8 Frs	x	.....	=	....
14	8 Frs	x	.....	=	....

Total : ....

Je réside en FRANCE et j'ai commandé plus de 2 N°, je déduis 1 Franc par N°, soit : - ....

Nouveau Total : ....

que je vous règle par : chèque banquaire - postal - coupon réponse international - timbres français d'usage courant

LES AMATEURS D'INSOLITE BP 186 71007 MACON CEDEX
CCP N° : 4.191.83 X DIJON



Pour soutenir votre action, je m'inscris comme membre sympathisant et je verse la somme (laissée à ma convenance) de : .... jointe à ma commande.

SOMMAIRE DES 8 PREMIERS N° AU VERSO DE CETTE PAGE

RESUME DES SOMMAIRES DES 8 PREMIERS

N° DE L'INSOLITE

AMIS DE "L'INSOLITE", ATTENTION !!!

SI VOTRE REVUE COMPORTE UN POINT ROUGE CI-CONTRE, C'EST QUE VOTRE ABONNEMENT SE TERMINE AVEC CE NUMERO.

NE TARDEZ PAS A LE RENOUVELER.

MERCI D'AVANCE.

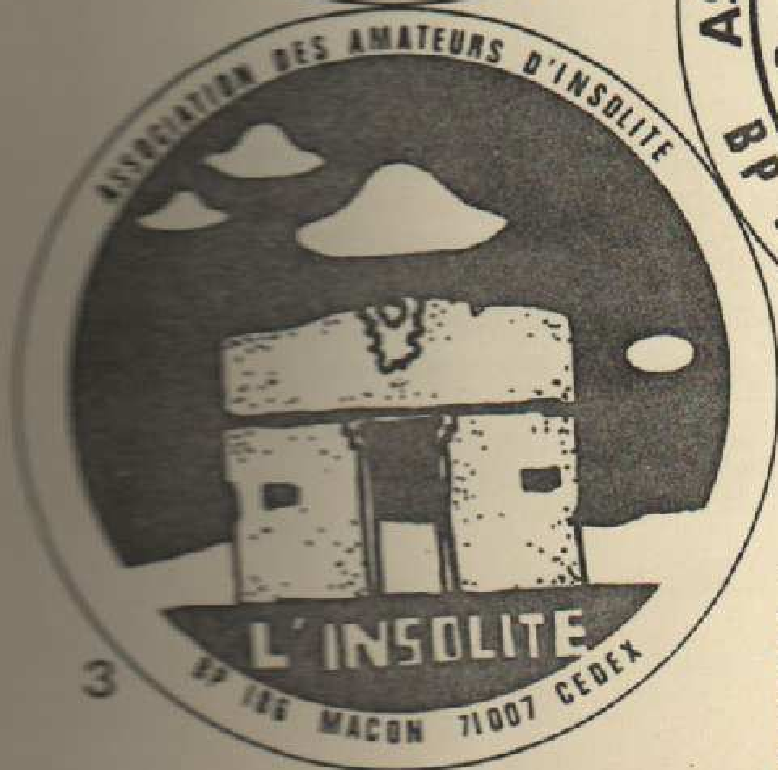
+

NOS AUTOCOLLANTS









1 Ex. au choix: 5F franco

Les 4 Ex. 13F franco

Règlement en timbres d'usage courant


LES AMATEURS D'INSOLITE
★ B.P. 186 MACON 71007 CEDEX